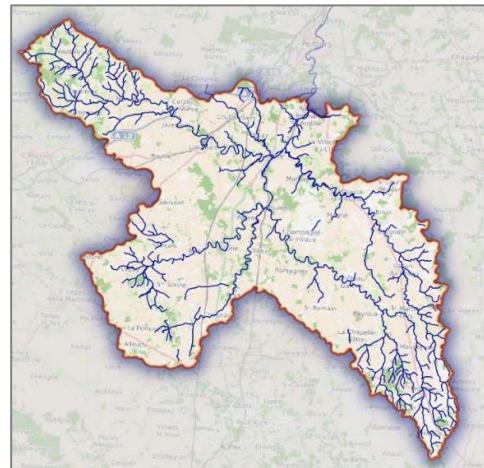


Stratégie Opérationnelle

du bassin versant des Vallées du Clain Sud

Eau et Milieux Aquatiques



Version validée par la Commission Interprogrammes du SAGE Clain du 19/06/2019
et complétée suite aux recommandations émises

Avec le soutien de :



Table des matières

Introduction.....	4
I. Eléments de contexte	5
Le territoire :.....	5
D'un point de vue règlementaire :	6
Un outil technique et financier, le CTMA :	6
II. Enjeux du territoire vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques	7
Morphologie des cours d'eau.....	7
Continuité écologique	7
Zones humides	8
Quantité.....	8
Ruissellement et érosion	8
Pollutions diffuses	8
Alimentation en Eau Potable.....	9
Changement climatique	9
Gouvernance	9
III. Objectifs poursuivis et cibles prioritaires.....	10
IV. Stratégie opérationnelle	15
Une construction partagée :.....	15
Des actions en réponse aux objectifs :	16
Synthèse des actions :	26
Les différents intervenants par actions :	27
V. La programmation : la déclinaison de la stratégie.....	27
VI. Cohérence avec la stratégie du syndicat Clain aval	27
VII. Conclusion	28
Document réalisé avec la collaboration de.....	29
Liste des sigles et acronymes	30
Principaux documents de référence	31
Annexes	32

« Dérogeant aux récits laissés par les voyageurs et écrivains de passage dans la capitale poitevine qui donnent au Clain l'image d'un honnête ruisseau à l'allure modeste, Paul Contant, un apothicaire lettré du XVII^e siècle, préfère chanter dans un de ses poèmes les accès d'humeur de cette rivière qui devient torrent en hiver »

Vincent Olivier, Le Clain, Geste éditions, 2007, p.74.

Introduction

Le Clain, axe principal du bassin versant, est comme beaucoup de cours d'eau, un élément majeur de l'histoire du territoire. Avec ses affluents, ils ont formé le paysage et les conditions sur lesquelles se sont installées les populations ainsi que les activités économiques et de loisir. Un maillage s'est créé entre l'installation anthropique, les cours d'eau et leurs milieux associés.

Si les cours d'eau ont influencé l'attractivité et l'activité du territoire, cette dernière a également influé sur les cours d'eau. L'état actuel des milieux aquatiques est fortement dépendant de l'historique et du fonctionnement de leurs bassins versants. A ce jour, des altérations du fonctionnement des écosystèmes, de la qualité et de la quantité d'eau sont constatées sur le territoire. Afin de restaurer et de préserver les écosystèmes aquatiques, à la fois pour assurer leur qualité biologique et pour pérenniser les usages qui y sont liés ainsi que le cadre de vie des habitants, la mise en place d'actions est nécessaire. Il s'agit d'atteindre comme objectif final le bon état écologique et d'évoluer vers une gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource.

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) assure la compétence GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire, par transfert des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il a réalisé plusieurs diagnostics sur les masses d'eau dans son périmètre d'intervention (bassins versants du Clain jusqu'à Iteuil, de la Clouère et de la Vonne). Une étude sur la prévention des inondations sur le territoire est également en cours. Ces études permettent d'avoir une vision fine des atouts et des altérations. Des documents cadres synthétisent également l'état des milieux aquatiques à plusieurs échelles sur le territoire.

Dans ce contexte, le SMVCS souhaite mettre en place des actions sur les cours d'eau dont il a la compétence, pour améliorer leur fonctionnement et atteindre le bon état écologique. Il a ainsi été envisagé, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les acteurs du territoire, la création d'un programme d'actions par l'intermédiaire d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) unique sur le périmètre du syndicat. Il permettra d'avoir une seule et même stratégie, co-construite avec les partenaires, et de répartir les actions conformément à celle-ci sur tout le territoire pour les 6 ans à venir et au-delà. La transversalité est une nécessité, elle permet de prendre en compte l'ensemble des enjeux sur le territoire, de les lier et de mettre en place des actions sous différentes formes et par divers partenaires afin de lever les pressions sur le milieu.

Le présent document a pour objectif d'exposer la stratégie opérationnelle partagée du territoire en vue de la mise en place de programmes d'actions afin d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques. Il est conforme aux attentes du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il présente dans un premier temps le contexte territorial et réglementaire, les enjeux du territoire ainsi que les objectifs de bon état poursuivis et les cibles prioritaires. Suite à cela, il détaille la stratégie opérationnelle à travers les actions ainsi que ses synergies avec les autres politiques publiques sur le territoire.

I. Éléments de contexte

Le territoire :

Le territoire pris en compte correspond aux bassins versants de **trois cours d'eau principaux : le Clain en amont d'Iteuil, la Clouère et la Vonne**. Les limites du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud qui assure la GEMA sont administratives et ne correspondent pas à ce jour aux limites de l'ensemble des bassins versants. Les évolutions de périmètre tendent à couvrir petit à petit l'intégralité des bassins versants. La carte du territoire est présentée en annexe 1. Cinq EPCI sont actuellement adhérents au SMVCS pour la compétence GEMA : Communauté de Communes (CC) de Charente Limousine, CC du Civraisien en Poitou, Grand-Poitiers Communauté urbaine, CC des Vallées du Clain, CC Vienne et Gartempe.

Les secteurs amont des cours d'eau Dive et Bouleure, situés dans le département des Deux-Sèvres, feront prochainement partie du SMVCS, par le biais de l'EPCI adhérent (CC Mellois-en-Poitou). L'amont de la Vonne peut intégrer le périmètre du SMVCS si l'EPCI compétent décide de rejoindre ou non la structure ultérieurement (CC de Parthenay-Gâtine).

Le **territoire regroupe 11 masses d'eau** cours d'eau selon le découpage hydrographique qui découle de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) (tableau en annexe 2). Le périmètre actuel est récent et issu de la fusion de plusieurs syndicats en 2016. Les études et programmes d'actions déjà réalisés sont ainsi différents en fonction des secteurs. Les éléments ci-après synthétisent les études existantes en fonction des trois grands cours d'eau.

Clain et affluents

Une première étude préalable à un programme d'actions a été réalisée en 2001 par le bureau d'études Hydroconcept pour le Syndicat Mixte du Clain Sud. Suivant un premier programme d'actions et dans la perspective d'un suivant, une étude complémentaire a été réalisée en 2009 par Serama. Le bureau d'études NCA a ensuite repris et évalué les éléments dans le cadre d'une étude bilan en 2015, pour proposer une reprogrammation de travaux pluriannuelle sur le Clain et ses affluents.

Clouère et affluents

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Clouère a fait réaliser un diagnostic sur son bassin versant en 2011 par le bureau d'études Théma environnement. Un programme d'actions sur 10 ans a ensuite été validé et mis en place pour la période 2012-2017 dans un premier temps avec la signature d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques. En 2018, le SMVCS a bénéficié d'une année d'extension du contrat pour poursuivre les actions déjà engagées.

En attendant la nouvelle programmation générale, des travaux se font en 2019 hors contrat dans le cadre de restauration de la continuité sur un linéaire classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

Vonne et affluents

Plus récemment, le SMVCS a pris en charge ce territoire qui ne possédait pas d'étude d'état des lieux. Il a été lancé en 2017 une étude diagnostic initiale sur la Vonne et ses affluents dans le périmètre du SMVCS en vue de la programmation du prochain CTMA global. Elle a été réalisée par le bureau d'études Serama.

Les secteurs sans diagnostic

Il s'agit des cours d'eau en Charente et en Deux-Sèvres, et de quelques affluents du Clain dans la Vienne sous compétence du SMVCS depuis la fusion en 2016.

Une étude diagnostique « nouveaux territoires » est prévue sur 2019/2020 pour apporter les connaissances nécessaires sur ces secteurs : amont des bassins versants du Clain et de la Clouère en Charente, de la Dive et la Bouleure en Deux-Sèvres, de la Vonne en Deux Sèvres et de quelques petits affluents du Clain.

Les structures compétentes à ce jour sont respectivement pour la Dive et la Vonne : la Communauté de Communes du Mellois en Poitou et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Suite aux études diagnostiques, la volonté d'agir pour la restauration des milieux aquatiques s'appuie notamment sur une réglementation à plusieurs échelles.

D'un point de vue réglementaire :

Le 22 Décembre 2000, la Directive Européenne établissant un cadre pour une politique dans le domaine de l'eau (**Directive Cadre Européenne sur l'Eau**, DCE 2000/60/CE) est entrée en vigueur. Cette directive définit un cadre en matière de gestion et de protection des eaux par bassin hydrographique. Des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines sont fixés par la DCE. L'objectif général étant l'atteinte du « bon état » des différents milieux à l'horizon 2021 ou 2027 selon les masses d'eau.

A l'échelle nationale, les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** fixent les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux au niveau des grands bassins hydrographiques (Loire-Bretagne pour notre territoire). Leur déclinaison à l'échelle locale se fait à travers les **SAGE**. Ce sont des **outils de planification** qui fixent collectivement, par une concertation entre tous les acteurs concernés, des objectifs et des règles pour une gestion intégrée de l'eau sur un territoire cohérent. Les documents du SAGE précisent les objectifs de qualité et de quantité, énoncent les priorités d'actions et édictent des règles particulières d'usage. Deux documents possèdent une portée juridique : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) opposable aux pouvoirs publics et le règlement opposable aux tiers. Sur le territoire, le **SAGE Clain** est en cours d'élaboration, le PAGD et le règlement ont été adoptés en décembre 2018 par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il est actuellement soumis à consultation puis à enquête publique pour être acté par la préfecture (arrêté interpréfectoral prévu en 2019).

Sans portée réglementaires mais étant force de proposition, la **Stratégie Régionale de l'Eau (SRE)** en Nouvelle-Aquitaine et le **Schéma Départemental de l'Eau (SDE)** de la Vienne déclinent la stratégie et les actions à mettre en place au sein de leurs périmètres respectifs.

Un outil technique et financier, le CTMA :

Afin de pouvoir agir sur les cours d'eau et les zones humides, les maîtres d'ouvrages ont à leur disposition un **outil opérationnel principal** : le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA). Le CTMA est un outil technique et financier à caractère contractuel. Sur notre territoire il est développé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et est défini selon les modalités du 11^{ème} programme (2019/2024). Le but du CTMA est de développer un **programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques** afin de maintenir le bon état écologique du milieu ou de corriger les altérations identifiées.

Après examen en commission inter-programmes puis en CLE du SAGE Clain, le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau valide la stratégie de territoire partagée qui porte sur une durée de six ans. Elle donne ensuite son accord pour un engagement financier sur une programmation d'actions d'une durée de trois ans.

II. Enjeux du territoire vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques

La synthèse des échanges, des études liées aux milieux aquatiques et des documents cadres sur le bassin versant permet de définir les principaux enjeux et problématiques du territoire. L'état des lieux du SAGE Clain est particulièrement fourni et traduit notamment l'ensemble des données sous format cartographique. Le rapport du SDE précise notamment sur l'ensemble du bassin versant du Clain qu'il est à l'échelle du département « le territoire qui cumule le plus de pressions et présente des masses d'eau altérées et dont la qualité a tendance à se détériorer. De même, il s'agit du territoire où se trouvent l'essentiel des ressources stratégiques en eau potable. Cette situation, couplée aux enjeux de ce territoire, [...] , fait du bassin versant du Clain un territoire qui sera concerné par la mise en œuvre de toutes les actions du SDE ». La carte en annexe 3 représente les captages d'alimentation en eau potable et les espaces naturels classés sur les masses d'eau du territoire.

Neuf enjeux principaux ont été identifiés sur le bassin versant des Vallées du Clain Sud, les éléments ci-dessous les listent dans les grandes lignes. La majorité de ces enjeux sont transversaux. Ils traduisent les liens forts entre les différents compartiments : climatologie, bassins versants, cours d'eau et usages.

Morphologie des cours d'eau	Pollutions diffuses
Continuité écologique	Alimentation en eau potable
Zones humides	Changement climatique
Quantité	Gouvernance
Ruissellement et érosion	

Principaux enjeux sur le territoire des Vallées du Clain Sud

Morphologie des cours d'eau

La qualité physique (lit mineur, substrat, berge, ripisylve,...) de nombreux cours d'eau sur le territoire est nettement altérée. Ces altérations proviennent de multiples facteurs parmi lesquels peuvent être cités : les travaux hydrauliques lourds réalisés par le passé tels que curage et recalibrage, le déplacement de lits mineurs, la mise en place d'ouvrages, l'urbanisation, le piétinement des berges, etc. Sur les secteurs morphologiquement dégradés, la qualité des habitats et des faciès est défavorable au développement de la faune aquatique, au maintien de la qualité de l'eau et aux fonctions auto-épuratrices de l'écosystème.

Continuité écologique

De nombreux secteurs présentent une discontinuité biologique et sédimentaire par la présence d'ouvrages ou de plans d'eau sur cours. Ces ouvrages perturbent fortement le fonctionnement des écosystèmes et des peuplements. Ils uniformisent les écoulements et suppriment l'alternance naturelle et régulière de secteurs courants et de secteurs plus lents, essentielle à la réalisation de l'ensemble des fonctions de l'écosystème. Les situations sont diverses sur le territoire avec à la fois des ouvrages importants sur les grands cours d'eau (Clain médian classé en liste 2, Vonne), une multitude de petits ouvrages sur les linéaires de ruisseaux et des situations intermédiaires avec des

clapets notamment sur la Clouère et la Dive. A ces obstacles s'ajoutent les plans d'eau, particulièrement en tête de bassin, qui constituent également une rupture de la continuité écologique.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) prend en compte cette notion à travers la trame verte et bleue (milieux terrestres et aquatiques). Celle-ci se met en place en complémentarité et en synergie avec les autres politiques existantes en matière de préservation de la biodiversité et en intégrant une composante nouvelle : « la nature qualifiée d' 'ordinaire' et le nécessaire maillage qui permet aux milieux de fonctionner et aux espèces de se déplacer ».

Zones humides

En dehors des grands secteurs humides, entre autres gérés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), l'inventaire des zones humides sur le territoire est faible et devra être largement complété. Les habitats de nombreuses espèces protégées ou rares sont à protéger sur le territoire. Au vu des autres problématiques sur les bassins versants (hydrologie, érosion, pollutions diffuses), leur sauvegarde est primordiale et la restauration des zones humides dégradées est essentielle notamment au niveau des têtes de bassin versant.

Quantité

L'ensemble du territoire est classé par décret du 29 avril 1994 en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et traduit le déséquilibre chronique entre les besoins en eau et la ressource. Les prélèvements majoritaires sont à des fins d'irrigation et d'alimentation en eau potable. Il existe sur les cours d'eau du territoire une forte relation nappe/rivière qui les rend également sensibles aux prélèvements souterrains. De nombreux cours d'eau sont marqués par des étiages sévères et des assecs récurrents. Les problématiques hydrologiques impactent les fonctionnalités des milieux aquatiques et leurs peuplements. De nombreux plans d'eau impactent également l'hydrologie des cours d'eau, surtout sur les têtes de bassin versant avec une interception des flux d'eau. Le CTMA envisagé sera à ce titre complémentaire du Contrat Territorial Gestion Quantitative (CTGQ) porté par la chambre d'agriculture.

Ruissellement et érosion

Deux principaux contextes géologiques sont présents sur le territoire : des secteurs avec émergence du socle granitique (à l'est sur la zone amont du Clain et de la Clouère ainsi qu'à l'ouest sur la zone amont de la Vonne) et un secteur central de calcaire du Dogger, karstique. En lien avec les propriétés géologiques et pédologiques, les secteurs d'affleurement du socle granitique sont particulièrement sensibles à l'érosion des sols et au ruissellement, entraînant rapidement vers les milieux aquatiques les matières en suspensions et les éléments du bassin versant. En lien avec l'activité agricole, les différents aménagements et les pratiques sur les bassins versant favorisent ou non ces phénomènes et ainsi l'impact sur les milieux aquatiques.

Pollutions diffuses

Le territoire majoritairement agricole est soumis à des apports sur le bassin versant. Des concentrations importantes en nitrates et en produits phytosanitaires sont retrouvées de manière chronique dans les eaux brutes. L'activité agricole sur le territoire est fortement liée au relief avec majoritairement de la polyculture-élevage sur les coteaux et des grandes cultures en plaine. La modification rapide du paysage agricole vers les grandes cultures favorise et augmente cette pollution

diffuse avec des intrants plus importants cumulé à la disparition de nombreuses zones tampons (haies, zones humides). Ces éléments peuvent être responsables de dysfonctionnements biologiques et d'approvisionnement en d'eau potable.

Alimentation en Eau Potable

L'enjeu Alimentation en Eau Potable est majeur sur le bassin du Clain, en termes de quantité mais aussi de qualité. Le territoire présente 4 captages prioritaires et 5 captages sensibles au titre du SDAGE et son périmètre correspond en partie à celui de l'AAC de la Varenne. La qualité des eaux brutes est régulièrement déclassée. La coordination politique des différents contrats sur le bassin est essentielle afin d'apporter des complémentarités d'actions visant l'amélioration de la qualité des eaux. La solidarité amont/aval régulièrement évoquée dans les politiques de l'eau à l'échelle d'un bassin versant sera à développer sur le territoire.

Le CTMA sera complémentaire des contrats Re-Sources existants ou à venir. Portés par Eaux de Vienne, ils consistent à mener des actions préventives et multi partenariales visant à la reconquête et la préservation dans la durée de la qualité de l'eau brute destinée à l'eau potable. Des actions sur les zones tampons, les milieux humides, les annexes hydrauliques, la ripisylve, permettront d'agir sur la rétention et l'épuration des différents éléments véhiculés par l'eau et les matières en suspension.

Changement climatique

Les éléments prédictifs sur les changements climatiques convergent vers un même scénario : une évolution des cycles hydrologiques vers des diminutions générales de débit, des étiages rigoureux et dans le même temps vers des phénomènes de crues plus important.

De la bonne résilience des milieux aquatiques dépendra le maintien de la biodiversité et des usages, particulièrement sur un territoire où la ressource est déjà limitante. En lien avec le plan d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les programmes d'actions viseront à restaurer et préserver le fonctionnement naturel des écosystèmes et ainsi ne pas pénaliser leur capacité d'adaptation. La non dégradation de l'eau, l'amélioration des capacités naturelles de rétention puis de restitution par l'intermédiaire de zones humides, d'annexes hydrauliques, la restauration morphologique, le maintien des ripisylves, sont autant d'actions permettant de limiter l'impact des changements climatiques.

Gouvernance

Plusieurs politiques de l'eau se déroulent sur le territoire (CTMA, CTGQ, Re-Sources + actions associations) mais il n'existe pas une réelle coordination entre-elles. Une mutualisation des actions émerge par l'intermédiaire du SDE et du SAGE mais il est nécessaire d'améliorer la coordination sur la réalisation des actions afin de lier et lever les pressions.

Les enjeux identifiés à l'échelle du territoire présentent des degrés différents au niveau de chacune des masses d'eau. L'état des différentes masses d'eau est ainsi précisé ci-après.

III. Objectifs poursuivis et cibles prioritaires

Les **11 masses d'eau** dans le périmètre d'étude possèdent des classes de qualité écologique allant de mauvaise à bonne. La cartographie en annexe 4 représente l'état écologique déterminé lors de l'état des lieux de 2013. Il y est également noté les **pressions identifiées dans le SDAGE** pour chaque masse d'eau. Le tableau en page suivante reprend ces informations et les met en **relation avec les priorités d'actions inhérentes** aux milieux aquatiques du **SAGE** et du **SDE**.

L'objectif final est l'atteinte du bon état sur l'ensemble des masses d'eau du territoire. Cependant, les moyens d'intervention étant limités, notamment financièrement, il est nécessaire de **prioriser les actions vers les plus efficaces** dans un premier temps. Parmi les 11 masses d'eau, certaines apparaissent prioritaires lorsqu'elles cumulent plusieurs critères (en rouge et orange dans le tableau ci-après et sur la carte en annexe 5). Ces ordres de priorité ont été déterminés à partir du **délai d'atteinte du bon état**, du **nombre de risques de non atteinte** du bon état, des priorités d'actions inscrites dans les **documents cadres** et du contexte salmonicole des cours d'eau.

Deux masses d'eau sont déterminées en **priorité 1** avec un délai d'atteinte du bon état en 2021 :

- **La Clouère** : masse d'eau cible du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), classée en liste 2 au titre de la continuité. Cette masse d'eau est fortement dégradée suite à d'importants travaux hydrauliques et la mise en place de clapets. Un programme de rétablissement de la continuité est engagé depuis 2012 et va se poursuivre lors du prochain programme d'actions. Au terme de celui-ci, la continuité devrait être rétablie sur la majorité du linéaire principal (hors secteur amont avec étang qui sera pris en compte suite à l'étude « nouveaux territoires »). Des travaux sur la morphologie, particulièrement sur les affluents à potentiel salmonicole, seront également mis en place. La zone amont souffre d'étiage sévère et d'assec. L'étude « nouveaux territoires » prendra en compte l'amont du linéaire qui ne possède pas à ce jour de diagnostic, elle intégrera les problématiques plan d'eau et tête de bassin-versant. Un travail de restauration sur la végétation rivulaire sera réalisé sur le secteur amont suite à l'étude. Un complément d'étude aura également lieu sur les affluents non diagnostiqués à ce jour. Les interventions visant à limiter les espèces invasives végétales principalement sur le secteur aval seront perpétuées. Un complément d'équipement de la station d'épuration d'Usson du Poitou aura lieu courant 2019 afin de fiabiliser le fonctionnement. Un captage prioritaire est présent sur le bassin versant auquel est lié un programme Re-Sources (Destille-Boisses). L'ensemble des interventions visera à **lever les pressions significatives** en ciblant l'atteinte du **bon état de cette masse d'eau**.
- **Le Palais/Rune** : masse d'eau classée en bon état mais dont le maintien n'est pas assuré, les analyses des dernières années déclassifiant la masse d'eau. Une préservation et la mise en place d'actions de restauration est nécessaire pour maintenir le bon état. Cette masse d'eau présente un aspect patrimonial du fait du contexte salmonicole et de la présence d'une population d'écrevisse à pattes blanches (espèces protégées présentant une très forte régression aussi bien nationalement que sur le territoire). La masse d'eau est classée sensible au ruissellement et à l'érosion. Elle est également classée prioritaire au titre de la réduction des pressions morphologie et interception de flux du SDE/PAOT. Des actions seront menées en ce sens (sur la continuité, la morphologie, l'impact des plans d'eau). Des travaux sont actuellement en cours pour la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Marçay, courant 2019. L'ensemble des interventions visera à **lever les pressions significatives** pour **maintenir cette masse d'eau en bon état**.

Référentiel :		DCE			SDAGE								SAGE							SDE										
					Risque de Non Atteinte du Bon Etat								Objectif / Masse d'eau ciblée							Objectif / Masse d'eau ciblée										
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Délai atteinte bon état	Etat écologique 2013	Contexte salmonicole	Nb risques	Hydrologie	Obstacles à l'écoulement	Morphologie	Macropolluants	Pesticides	Micropolluants	Nitrates	Objectif 1	Objectif 2		Objectif 6	Objectif 7			Objectif 8		Objectif 9	ME CIBLE PAOT	Objectif 1			Objectif 2	Objectif 4		Zones Humides
													AAC Varenne	Réduction pollution diffuse	Ruisselements transferts	Indetifier et protéger	Hydromorphologie	Continuité	Lutter contre sp invasives	Inventaires ZH	Têtes de bassin	Plans d'eau		AAC	prio 1 capt. AEP	prio 1-2 syst assai	Plans d'eau	Morphologie	Continuité	
FRGR0395	CLOUERE et affluents	2021	3		3		X																							
FRGR1850	PALAIS et affluents (Rune)	2021	2*	X	2		X	X																						
FRGR0393a	DIVE DE COUHE amont	2027	4		4																									
FRGR1779	BE et affluents	2027	5	X	5																									
FRGR1836	LONGERE et affluents	2027	2*	X	3																									
FRGR0392a	CLAIN médian	2027	3		4																									
FRGR1467	Ruisseau d'ITEUIL	2027	4	X	4		X																							
FRGR0393b	DIVE DE COUHE aval	2027	3		5																									
FRGR0394	VONNE et affluents	2027	3		4																									
FRGR0391	CLAIN amont	2027	3		3																									
FRGR1860	CHAUSSEE et affluents	2027	3	X	2																									

Priorité très forte

Priorité forte

Très Bon

Bon

Moyen

Médiocre

Mauvais

Pression SDAGE

Pression identifiée par SMVCS

X

Objectif 1 : Sécurisation alimentation eau potable

Objectif 2 : Réduction pollution nitrates et pesticides

Objectif 6 : Réduction risque inondation et de la vulnérabilité

Objectif 7 : Restauration qualité physique et fonctionnelle

Objectif 8 : Restauration, préservation ZH et tête de bassin

Objectif 9 : Réduction impact plans d'eau, notamnt en tête de BV

Objectif 1 : Reconquérir et préserver qualité eau

Objectif 2 : Assurer équilibre besoin/ressource

Objectif 4 : Préserver et restaurer milieux aquatiques

* : risque de non maintien du bon état au vu des analyses des dernières années

Classes d'état écologique, risques de non atteinte du bon état, priorisation d'actions et masses d'eau ciblées dans les documents cadres du bassin versant des Vallées du Clain Sud

Cinq masses d'eau sont déterminées en **priorité 2**, elles correspondent à de petites masses d'eau qui peuvent réagir rapidement aux restaurations ou à des masses d'eau avec de nombreuses pressions :

- **La Longère** : masse d'eau à contexte salmonicole classée en bon état mais dont le maintien n'est pas assuré, les analyses des dernières années déclassant la masse d'eau. Une préservation et la mise en place d'actions de restauration sont nécessaires pour maintenir le bon état. Elle présente un faible linéaire de cours d'eau au regard de la superficie de son bassin versant. Des résurgences avec une forte concentration en calcaire apparaissent au fil du linéaire formant des plateaux de concrétion. Le lit mineur manque surtout d'habitats et certains tronçons ont été largement modifiés, voir déplacés. Des actions de restauration seront menées à cet égard. Des interventions de restauration de la ripisylve sont à prévoir. Un captage prioritaire est présent sur le bassin versant (Choué-Brossac). Un programme Re-Sources est en cours (2018-2022) avec notamment une problématique nitrates. L'ensemble des interventions visera à **lever les pressions significatives** pour **maintenir cette masse d'eau en bon état**.
- **La Chaussée** : masse d'eau à contexte salmonicole et avec peu de pressions identifiées. Son linéaire traverse principalement des secteurs d'élevage et d'étangs. Les problématiques sont liées aux dégradations de berge et aux impacts des plans d'eau sur cours. Elle est classée en priorité 3 vis-à-vis de la réduction de la pression interception des flux du SDE/PAOT. Elle présente un bon potentiel pour la truite avec cependant la particularité de perdre son débit avant d'arriver à la Vonne. L'infiltration dans le calcaire la rend temporaire sur plusieurs kilomètres en période d'étiage. Les travaux de restauration viseront à **lever les pressions significatives** en ciblant l'atteinte du **bon état de cette masse d'eau**.
- **Le ruisseau d'Iteuil** : masse d'eau classée en état écologique médiocre avec quatre pressions SDAGE identifiées. C'est une petite masse d'eau à forte pente, à contexte salmonicole mais dont la population naturelle de truite est très fragile. Ce cours d'eau présente d'importantes concrétions calcaires. Deux secteurs sont fortement aménagés à travers des jardins, le reste du linéaire évolue majoritairement en contexte forestier. Il existe de nombreux obstacles à la continuité écologique et deux plans d'eau sur cours dans la partie amont, dont un sur source. La priorité sur cette masse d'eau est la restauration de la continuité écologique, sur l'ensemble du secteur aval dans un premier temps, et une forte amélioration morphologique du lit mineur. Au vue du contexte, une forte implication des riverains et de la commune d'Iteuil est envisagée. Une nouvelle station d'épuration a été mise en service en 2018 au niveau de Ruffigny. L'ensemble des interventions viseront à **lever les pressions significatives** en ciblant l'atteinte du **bon état de cette masse d'eau**.
- **La Dive du Sud** : masse d'eau classée en état écologique médiocre avec quatre pressions SDAGE identifiées. Cette masse d'eau qui entrera dans le périmètre du SMVCS en 2020 fera l'objet d'un diagnostic initial dans le cadre de l'étude « nouveaux territoires ». La masse d'eau a particulièrement été dégradée par des travaux hydrauliques (curage et ouvrages nombreux). Lorsque ce territoire entrera dans la compétence du SMVCS et suite aux résultats de l'étude diagnostic, des travaux de restauration seront à programmer. L'ensemble des interventions viseront à **diminuer le nombre de pressions**. D'autres programmes d'actions devront suivre pour viser l'amélioration de la classe de qualité écologique de la masse d'eau.
- **Le Bé** : masse d'eau la plus dégradée du territoire, classée en mauvais état écologique avec cinq pressions SDAGE identifiées. Les cours d'eau y sont en partie temporaires. C'est une masse d'eau sensible aux prélèvements, avec un linéaire en partie curée mais présentant des zones humides annexes. La morphologie du cours d'eau ainsi que la continuité constituent des

problématiques importantes qui nécessiteront des restaurations. Il serait en mesure d'offrir une bonne possibilité de reproduction de truites. Plusieurs étangs sont présents sur le secteur amont. Le Bé est un des éléments les plus contributifs sur le territoire en terme de concentration en nitrate (>50 mg/L), un travail sur le bassin versant sera nécessaire. Un captage prioritaire y est présent (Les Renardières). La nouvelle station d'épuration de Sommières-du-Clain a été mise en service en 2015.

Un fort travail partenarial est nécessaire sur cette masse d'eau, aussi bien d'un point de vue règlementaire qu'en termes d'actions sur le bassin versant. Des actions pourront être mutualisées, notamment dans le cadre des contrats Re-Sources. L'ensemble des interventions visera à **diminuer le nombre de pressions**. D'autres programmes d'actions devront suivre pour viser l'amélioration de la classe de qualité écologique de la masse d'eau.

Les autres masses d'eau (Clain, Vonne et Dive Aval) comporteront également des actions de restauration et de préservation mais leur taille importante nécessite des projets plus nombreux ou de plus grande envergure pour arriver à des résultats visibles en termes d'amélioration de l'état écologique. De plus, les projets de restauration y sont plus compliqués et socialement moins acceptés. La stratégie du prochain programme d'actions (2020/2025), est dans un premier temps de réaliser des sites pilotes sur ces territoires qui serviront d'exemples sur les possibilités et les bénéfices induits par les travaux de restauration (particulièrement sur le territoire Vonne dont la gestion par le SMVCS est récente). Ils faciliteront la mise en place de travaux plus conséquents ensuite. Les projets issus d'opportunités sur ces territoires seront largement soutenus par le SMVCS et les partenaires. Il sera également réalisé des études complémentaires et de la sensibilisation sur les projets les plus impactant ou socialement compliqués.

- **La Vonne** : masse d'eau classée en état écologique moyen avec quatre pressions SDAGE identifiées. Les activités de restauration de cours d'eau et de milieux annexes du SMVCS étant peu connues jusqu'à présent sur ce territoire, les interventions se font majoritairement sur les affluents pour créer des « sites pilotes ». Ils présentent un potentiel intéressant pour la truite et ses espèces accompagnatrices. En parallèle, de l'information et l'émergence de projets de plus grande envergure seront mis en place. Un certain nombre d'ouvrage rompt la continuité écologique sur la Vonne. Elle n'est pas classée en liste 2 au titre de la continuité mais est prise en compte dans les cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la continuité et la diminution du taux d'étagement dans le SAGE. Des actions seront menées en ce sens. Le secteur amont et les têtes de bassin versant sont sous la compétence de la CC Parthenay-en-Gâtine. Une première étude diagnostique va être réalisée par conventionnement sur les linéaires principaux de ce secteur (2019/2020). Un captage prioritaire est présent sur le bassin versant (la Jallière) avec un programme Re-Sources en cours (2016-2020). L'ensemble des interventions visera à **diminuer le nombre de pressions**.
- **La Dive Aval** : masse d'eau classée en état écologique moyen avec cinq pressions SDAGE identifiées. Elle présente une forte relation nappe/rivière. Des travaux hydrauliques ont été réalisés sur la Dive (curage et clapets) ainsi que sur la Bouleure dans sa partie temporaire (curage). Des travaux de restauration morphologique importants sont nécessaires pour retrouver un bon état, sur près d'1/3 du linéaire. Cette restauration nécessitera plusieurs contrats. La pression obstacle à l'écoulement est également forte et nécessitera des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages. Il n'y a pas de problématique étagement sur cette masse d'eau. L'ensemble des interventions visera à **diminuer le nombre de pressions**.

- **Le Clain Amont** : masse d'eau classée en état écologique moyen avec trois pressions SDAGE identifiées. Elle commence sur le socle granitique, elle est en grande partie dégradée par les étangs en tête de bassin et par le piétinement du bétail sur quelques secteurs. Elle traverse ensuite le début du plateau calcaire avec une installation de plus en plus importante de cultures céréalières. Le fond de vallée reste toutefois en bon état. Elle présente des affluents en mauvais état (Payroux et Maury). L'étude diagnostic « nouveaux territoires » permettra d'obtenir de la connaissance sur l'amont de la masse d'eau puis de mettre en place des actions sur les têtes de bassin-versant. L'ensemble des interventions visera à **diminuer le nombre de pressions**.
- **Le Clain Médian (jusqu'à Iteuil)** : masse d'eau classée en état écologique moyen avec quatre pressions SDAGE identifiées. La masse d'eau est dégradée par les ouvrages hydrauliques. Les affluents compris dans cette masse d'eau sont assez faibles et souvent très dégradés. Les pressions agricoles sont faibles en fond de vallées et les zones humides y sont nombreuses. Les opportunités de rétablissement de la continuité écologique sont à ce jour absentes sur les grands ouvrages. Ce linéaire du Clain est cependant classé en liste 2 au titre de la continuité écologique. Une sensibilisation et de la communication notamment auprès des riverains et élus ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt seront menés en ce sens. Ce secteur est susceptible d'accueillir des poissons migrateurs amphihalins (anguille, lamproie marine, grande alose) mais la continuité écologique n'est pas encore rétablie sur la partie aval du cours d'eau, hors territoire de gestion du SMVCS. Les interventions visant à limiter les espèces invasives végétales seront perpétuées. L'ensemble des interventions visera à **diminuer le nombre de pressions**.

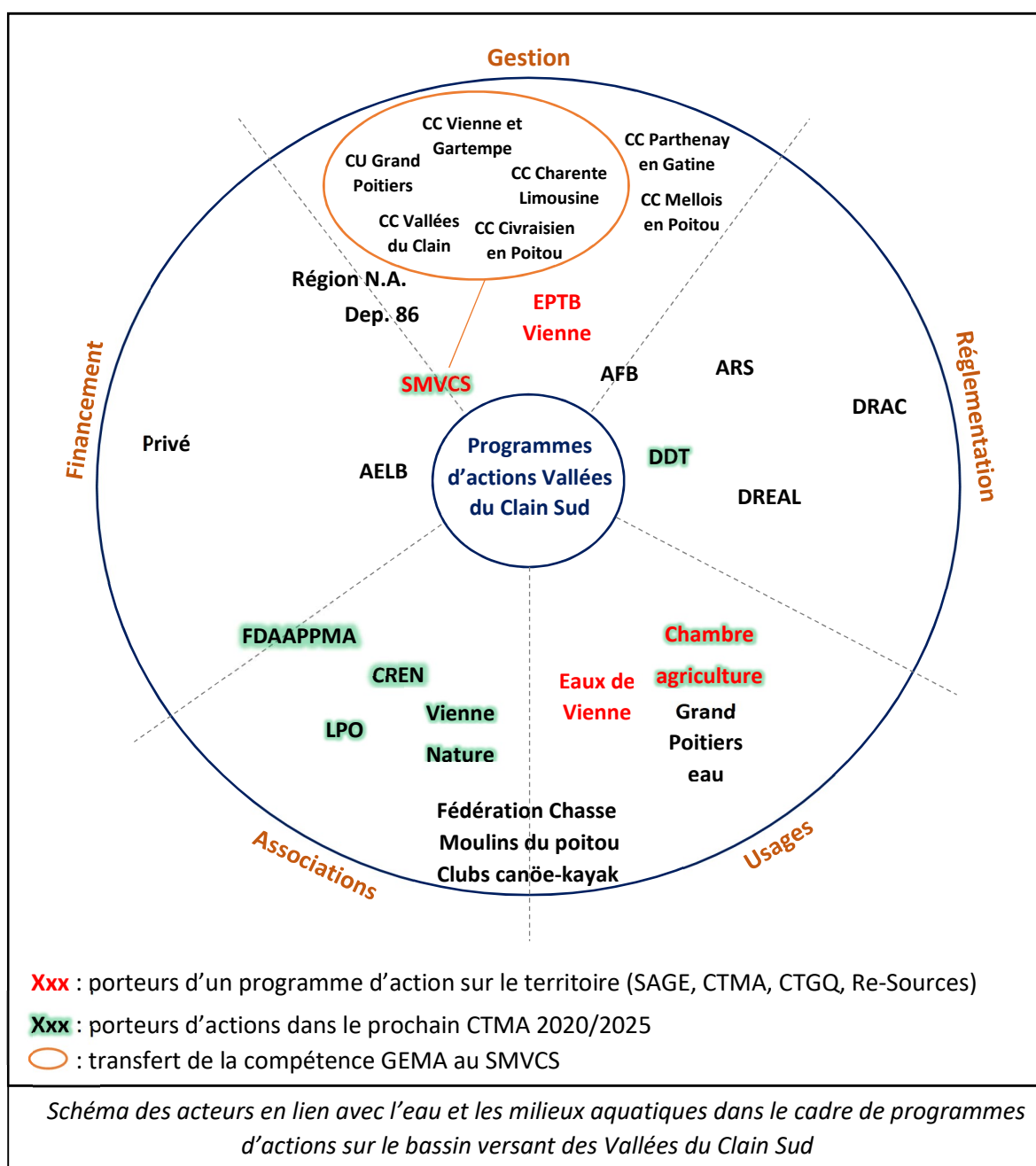
Les enjeux identifiés sur le territoire et les masses d'eau prioritaires sont le socle des prochains programmes d'actions qui devront répondre à ces éléments.

IV. Stratégie opérationnelle

Une construction partagée :

La stratégie présentée est issue de **rencontres** entre les **divers acteurs** de l'eau depuis début 2018 et a suivi plusieurs étapes. La première fut un état des lieux de la situation des masses d'eau et la définition des enjeux. A partir de priorisations sur les enjeux, les masses d'eau ainsi que de la volonté des élus du territoire, il a été défini une **stratégie du SMVCS**. Celle-ci a été **partagée** avec l'ensemble des partenaires afin de la compléter et de la faire converger vers une **vision globale de bassin versant**. La stratégie globale de territoire a ainsi été définie afin de faciliter les coopérations et faire converger les actions de chaque organisme vers un même objectif.

Les principaux **acteurs de l'eau** et des **milieux aquatiques** définis dans le cadre de programmes d'actions sur le territoire sont représentés dans le diagramme ci-dessous.



Les précédents programmes d'actions sur le territoire ciblaient principalement des actions sur les milieux aquatiques. Les réflexions menées avec l'ensemble des partenaires ont pour objectifs **d'élargir son champ de compétence** et d'augmenter les domaines d'intervention afin **d'optimiser les effets** permettant l'atteinte d'un bon état écologique des milieux. Cette stratégie est donc multi-acteurs et a pour but de **répondre** aux grands **enjeux** de la politiques de l'eau sur le territoire : une approche partagée de l'eau et des milieux aquatique, une convergence des politiques publiques, un partage des mêmes objectifs de résultats, favoriser une dynamique positive et constructive, faire converger le portage politique, les leviers réglementaires et les priorités d'actions.

Des actions en réponse aux objectifs :

Des enjeux communs ont été définis sur le territoire mais les **actions** mises en place sont **adaptées** en fonction des **caractéristiques et objectifs de chaque masse d'eau**. L'ensemble des interventions vise un **intérêt général**, de restauration et de préservation de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de sensibilisation et de connaissances. Elles ont pour but de concrétiser les politiques publiques de l'eau visant un bon état écologique des milieux aquatiques. Les actions se situent dans le périmètre géographique de compétence du SMVCS, sauf cas particulier par convention (cas des études diagnostics « nouveaux territoires »). Les aménagements du syndicat de rivière se font dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Générale par grand sous bassins versant (Clain, Clouère, Vonne).

11 actions destinées à répondre aux objectifs du territoire seront mises en place.

Les actions sont déclinées ci-dessous. Elles sont réparties en trois grandes catégories. **Elles répondent à une ou plusieurs pressions et correspondent à une déclinaison des objectifs et orientations du SAGE** (voir tableau de synthèse en annexe 6 et 7).

Actions par grandes catégories en réponse aux enjeux du territoire

"Restauration"	"Gestion"
Restaurer les cours d'eau et annexes	Restaurer et entretenir la végétation
Rétablir la continuité écologique	Lutter contre les espèces envahissantes
Protéger et restaurer les zones humides	Gérer les ouvrages
Réduire l'impact des plans d'eau	
Créer des zones tampons	
"Transversales"	
Améliorer la connaissance pour mieux intervenir	
Communication et sensibilisation	
Coordonner les actions	

4.1 Restaurer les cours d'eau et annexes

En réponse à la pression SDAGE « morphologie » et à la pression sur la biodiversité

Le SMVCS et la FDAAPPMA sont les deux structures principales qui répondent à cette pression via la mise en œuvre de travaux de restauration. Le CREN agit également sur la morphologie sur certains projets. Les cours d'eau bénéficiant de **travaux morphologiques** (remise en fond de talweg, diversification des écoulements, des habitats, création de banquettes, apport de granulats, ...) sont en priorité les contextes salmonicoles (la Chaussée, la Longère, le Palais, la Rune, le Ru d'Iteuil, le Gabouret, le Mâcre, le Bousseron). Les cours d'eau dont l'état est dégradé sont également prioritaires : la Dive de Couhé, le Bé, le Clain amont, le Payroux, la Clouère.

La Clouère est particulièrement concernée l'aspect continuité écologique, les travaux sur les obstacles permettent également d'agir sur la morphologie des tronçons en amont et aval des ouvrages. Cet aspect sera la priorité des 3 premières années du prochain programme d'action. Les suivantes verront la mise en place de restaurations de secteurs non liés à des ouvrages, sur les affluents et/ou en tête de bassin versant en fonction des conclusions de la prochaine étude « nouveaux territoires ».

Deux actions ambitieuses de **remise en fond de vallée** sont proposées : sur le **Palais sur le secteur de St Amant** et sur **la Chaussée au Petit Moulin**. Dans le cadre du prochain CTMA, des acquisitions foncières ou des baux émergeront via les actions du CREN. Cela permettra de prévoir des actions de restauration ou de gestion plus facilement dans des contrats suivants.

De nombreuses **annexes hydrauliques** (frayères à brochets) existent sur le périmètre du SMVCS. Dans le cadre du prochain programme d'action, trois frayères seront proposées sur la Vonne (les fours à Chaux à Curzay sur Vonne, en contrebas des lagunes de Jazeneuil, en amont du bourg de Vivonne). D'autre part, la création ou l'amélioration de neuf annexes hydrauliques sont prévues sur le Clain et la Dive. En complément des actions du CTMA, des projets de restaurations hydromorphologiques ambitieux sont réalisés dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV Tours-Bordeaux. Ils sont portés par le CREN et la FDAAPPMA. Cette dernière porte également d'autres mesures propre à son fonctionnement en dehors des CTMA (exemple : frayère à brochets à ITEUIL à la confluence avec le Clain). Des échanges d'informations se font entre structures sur ces projets.

Le choix des années d'intervention pour les restaurations est **corrélé avec les projets de travaux sur l'assainissement** (stations d'épuration et réseaux) prévus par Eaux de Vienne ou Grand Poitiers CU, pour potentialiser les effets des travaux. De même, lorsque le diagnostic réalisé par Grand Poitiers CU dans le cadre du programme Re-Sources sur l'AAC de la Varenne sera réalisé, il sera possible de prioriser certaines actions en fonction des apports les plus impactant sur le bassin versant (matières en suspension ou nutriments).

Parmi les projets d'assainissement, Eaux de Vienne a programmé au cours des six prochaines années des travaux en priorité sur les systèmes d'assainissement des communes suivantes : Brux, Celle l'Evescault, Champagné St Hilaire, Couhé, Curzay sur Vonne, Marçay, Mauprévoir, Payré, Sanxay et Usson du Poitou.

La Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86) se positionne en tant que relais auprès des exploitants agricoles en bords de cours d'eau pour une sensibilisation accrue sur les possibilités d'aménagement de berge ou sur le lit mineur en zone d'élevage (abreuvoir, passerelle, ...) et en zone de cultures (bandes enherbées, haie, ...). Dans le cas de diagnostics d'exploitations agricoles en lien avec le CTGQ Clain et avec des parcelles en bords de cours d'eau sur le territoire des Vallées du Clain Sud, des échanges seront à prévoir pour définir conjointement les actions les plus pertinentes à mettre en place

en fonction des enjeux précis du secteur. De plus, la Chambre se fera le relais des disponibilités en pierres et cailloux chez les agriculteurs, pour les différents travaux de restauration des cours d'eau.

La transversalité des actions pour répondre à la pression morphologie est importante et se retrouve notamment dans les interventions sur les annexes hydrauliques, les zones tampons et les zones humides. La restauration des milieux permettra des gains écologiques conséquents, particulièrement sur les têtes de bassin qui constituent un enjeu majeur du territoire.

4.2 Rétablir la continuité écologique

En réponse à la pression SDAGE « obstacle à l'écoulement », « morphologie » et à la pression sur la biodiversité

Le territoire présente de multiples cas de discontinuité écologique allant de petits seuils sur les ruisseaux à de grands ouvrages sur des linéaires classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement. Le délai de 5 ans pour rétablir la continuité suite à la parution du classement des cours d'eau en liste 2 (arrêté préfectoral du 10 juillet 2012) est maintenant dépassé. Les propriétaires n'ayant pas réalisé la continuité sur leurs ouvrages dans les 5 ans suite à la parution de l'arrêté mais ayant déposé auprès des services chargés de la police de l'eau un « dossier relatif aux propositions d'aménagement ou de changement de modalités de gestion de l'ouvrage » disposent d'un délai de 5 ans supplémentaires (article 120 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016).

Les actions sur les cours d'eau classés en liste 2 et avec un délai d'atteinte du bon état écologique en 2021 sont prioritaires : la **Clouère** répond à ces deux critères. Au terme du contrat, la continuité sera rétablie sur la majorité du linéaire principal (hors secteur amont avec étang). Le programme, déjà en cours, d'abaissement de clapets et de restauration morphologique sera poursuivi en concertation avec les propriétaires riverains.

Le **Clain médian**, également classé en liste 2, présente un fort taux d'étagement (71%) et fait l'objet d'une attention particulière. Le SAGE Clain fixe un objectif de taux d'étagement à 42% dans un délai de 15 ans, soit 11,47m de hauteur de chute à gagner. La présence d'ouvrages importants, liés à d'anciens moulins, de Vivonne à Iteuil en fait un secteur sensible. Il n'existe pas à ce jour de projet émergent. Les élus du SMVCS souhaitent aider à l'émergence de projets pour rétablir la continuité écologique. A cet égard, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en début de contrat. Le SMVCS pourra porter les projets dont le gain écologique est avéré et dans la limite des financements disponibles. En lien avec les objectifs des documents cadres et les taux de subvention, la priorisation du soutien aux projets sera le suivant : effacement, contournement, aménagement. Un premier bilan de cet appel à manifestation d'intérêt sera fait à mi-contrat en concertation notamment avec l'animation du SAGE et la DDT.

La **Dive de Couhé**, ciblée dans le SAGE avec un fort taux d'étagement (100%), bénéficiera de travaux pour le faire diminuer. Le SAGE fixe à 2,81m de hauteur de chute à gagner sous 15 ans pour atteindre un taux d'étagement de 86%. Cet axe fera partie de l'appel à manifestation d'intérêt pour le rétablissement de la continuité écologique.

Dans le cadre des projets de restauration de la continuité suite à l'appel à manifestation d'intérêt sur le Clain médian et la Dive de Couhé aval, le syndicat fixe un objectif de mise en place au minimum d'un essai d'effacement d'ouvrage ou d'arasement partiel induisant une réduction du taux d'étagement, avec indicateur de suivi et de retour d'expérience, dans les 5 prochaines années.

L'axe **Vonne**, n'est pas classé au titre de la continuité écologique. Néanmoins, son linéaire est fortement influencé par des ouvrages et ciblé dans le SAGE (étagement > 40%). Le SMVCS propose d'avancer sur trois gros ouvrages : le moulin de Vounant à Vivonne (premier verrou en aval), le moulin d'Anvaux et le moulin de Celle. Ce sont des ouvrages publics et présentant de fortes chutes d'eau. Une sensibilisation et des études complémentaires de scénarii seront mises en place. D'autres ouvrages pourront également faire l'objet de travaux de restauration en fonction des opportunités.

Concernant les affluents de la Vonne, la priorité est donnée sur les contextes salmonicoles fragiles : la **Chaussée**, la **Longère**, le **Gabouret**, le **Bousseron**, le **Macre**.

La **Palais** et la **Rune** doivent atteindre le bon état écologique d'ici 2021 et présentent un contexte salmonicole fragile. Bien que non classés au titre de la continuité écologique, ces cours d'eau ont été largement aménagés (rectification, recalibrage, déplacement de lit, ouvrages). Plusieurs projets de rétablissement de la continuité écologique permettront d'améliorer leur fonctionnement.

Des opérations sont prévues sur des petits ouvrages notamment sur le Payroux, affluent qui recense près de 20 ouvrages sur la partie du **Clain amont**.

En période d'accroissement de la pression climatique notamment, le rétablissement de la continuité permet entre autres un accès à des eaux fraîches en tête de bassins l'été, aux secteurs plus profonds lors des étiages sévères, un accès facilité aux zones de reproduction, à des zones refuges lors de crues ou de pollutions. L'absence d'obstacle à la continuité facilite également la recolonisation par la faune de secteurs ayant subi des périodes d'assec.

4.3 Protéger et restaurer les zones humides

En réponse à la pression SDAGE « hydrologie » et à la pression sur la biodiversité

Dans le périmètre du territoire, de nombreuses zones humides jalonnent les vallées mais la connaissance sur les bassins-versants est encore limitée.

Sur le bassin versant de la Clouère, le CREN réalise depuis 2012 des actions en faveur de leur conservation et de leur restauration (acquisition, gestion, travaux...). Cette dynamique se poursuit dans le cadre du contrat à l'échelle du territoire complet des Vallées du Clain Sud. Toutes les vallées font partie du périmètre d'intervention du CREN, qui pourra ainsi répondre à des opportunités dans la durée du CTMA. Une **prospection foncière** est assurée sur les secteurs identifiés comme prioritaires. Des achats de parcelles sont programmés sur les zones à fort enjeux de préservation ou de restauration, en lien notamment avec les travaux du SMVCS. Le département de la Vienne peut également réaliser des achats de foncier sur des secteurs à forte valeur de biodiversité. Cette action est limitée aux Espaces Naturels Sensibles d'intérêt départemental (exemple du site du Fontou sur la commune de Payré). La CA86, outre l'information et la sensibilisation des acteurs agricoles sur cette thématique, pourra être un médiateur à mobiliser sur la question des échanges fonciers.

Dans le cadre du prochain programme d'actions, Vienne Nature propose de **caractériser les zones humides** sur les territoires communaux priorités par le SAGE Clain afin qu'ils puissent notamment être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Ces inventaires respecteront le cahier des charges retenu et diffusé par la CLE dans son « guide méthodologique zones humides ». La cellule d'animation du SAGE sera associée à l'inventaire communal des zones humides et les résultats seront transmis à la CLE. La synthèse annuelle permettra notamment au CREN d'orienter son animation foncière en vue de

mesures de gestion sur les sites les plus patrimoniaux et stratégiques. La CA86 pourra également via une convention financière apporter selon les besoins sur le territoire son expertise sur le critère pédologique de la détermination des zones humides.

Le SMVCS, via la future étude diagnostique « nouveaux territoires » sur l'amont des bassins versants, apportera une connaissance des milieux humides sur ces zones de source, afin de pouvoir mettre une gestion en place. Des projets de restauration pourront être mis en place sur ces secteurs en fonction des opportunités. Le SMVCS met notamment à disposition les techniciens pour accompagner des projets privés visant à protéger les têtes de bassin versant (ex : contournement ou effacement de plan d'eau sur sources). Une démarche est engagée avec les EPCI pour disposer du cadastre et ainsi faciliter la recherche des propriétaires concernés par les secteurs prioritaires d'intervention.

La thématique des zones humides étant transversale et concernant beaucoup d'acteurs, associations et collectivités, la coordination des actions permettra **un échange de données** pour avancer sur les projets des différentes structures.

La maîtrise foncière, un élément clé des moyens d'action :

Le SMVCS incitera les communes lorsque cela est possible à **acquérir du foncier en bord de cours d'eau** afin de pouvoir mettre en place une politique efficace de restauration et de protection (zones humides, remise en fond de vallée, reméandrage...). Ces espaces pourront être valorisés pour la promenade, la découverte et constituer une trame permettant des cheminements « verts et bleus » près des bourgs par exemple. En fonction de la superficie, ils pourront trouver une valorisation agricole et dans certains cas augmenter la surface agricole utile (prairie de fauche, pâturages ovins). Il s'agira également de sensibiliser et informer sur la prise en compte de ces surfaces dans les documents d'urbanisme du territoire.

4.4 Réduire l'impact des plans d'eau

En réponse aux pressions SDAGE « hydrologie », « obstacle à l'écoulement », « morphologie » et à la pression sur la biodiversité

Jusqu'à présent, seul un accompagnement technique sur les projets privés était mis en place par le SMVCS concernant cette problématique. Le CREN porte également des projets d'effacement ou d'aménagement sur le territoire. La FDAAPPMA possède des étangs en gestion. A l'échelle du bassin versant des Vallées du Clain Sud, il existe un manque de connaissance sur la légalité des plans d'eau et les priorités d'actions, les plans d'eau les plus impactant. De plus, cette thématique est socialement délicate à aborder sur un secteur où il y a eu peu de sensibilisation jusqu'à présent. L'ETPB Vienne porte néanmoins une stratégie étangs sur son périmètre d'intervention.

Dans un premier temps, le SMVCS mènera une **étude diagnostique** complémentaire « nouveaux territoires » sur les têtes de bassin versants (Clain, Dive, Bouleure, Clouère, Vonne) qui apportera de la connaissance sur cette thématique (étude 2019/2020).

Le SMVCS propose également la prise en charge et la réalisation de **deux chantiers « pilotes »** sur cette thématique dans le cadre du prochain programme d'actions. Ces deux sites serviront de « projets vitrines » sur le territoire, permettant notamment de mettre en valeur les gains écologiques sur l'écosystème aquatique. Deux projets de contournement de plans d'eau sont actuellement émergents, il n'existe pas à ce jour de projet pour un effacement.

De plus, afin de favoriser l'émergence de projets d'atténuation des impacts des plans d'eau, le SMVCS lancera en début de contrat un **appel à manifestation d'intérêt**. La prise en charge et la réalisation au minimum de 2 projets, dans la limite des financements disponibles, seront effectuées au cours du prochain programme d'actions. L'effacement sera la solution privilégiée, à défaut le contournement sera étudié. Le gain écologique pour l'écosystème aquatique sera un critère principal du choix des projets accompagnés. Ces projets se feront sous réserve d'acceptation par les services instructeurs et des financements disponibles. Un lien important sera fait avec les associations pour la prise en charge de projets complémentaires.

Les élus du SMVCS soutiennent les projets d'effacement ou de contournement de plans d'eau dans la mesure où leur impact est avéré sur les milieux aquatiques.

Pour les **autres cas**, le SMVCS met à disposition les techniciens en soutien aux propriétaires qui souhaitent faire des travaux de contournement ou de gestion des plans d'eau (organisation de comités de pilotage, conseils techniques, demande de subventions). Le SMVCS fournit aux propriétaires, selon les opportunités de rencontres, la documentation technique et juridique réalisée par l'EPTB Vienne. La stratégie étangs portée par l'EPTB Vienne est mise en valeur. Le CREN et la FDAAPPMA pourront également être des interlocuteurs privilégiés.

La CA86 sensibilise les exploitants agricoles sur la thématique des plans d'eau d'irrigation et leurs impacts, notamment sur l'interception des flux. Elle propose un accompagnement des irrigants concernés (information) et peut se faire relais entre agriculteurs et l'ensemble des acteurs (DDT, AFB, Syndicat, etc.) dans le cas de projets d'aménagement voir de déconnexion. Concernant le recensement des plans d'eau d'irrigation, la CA s'engage à faire remonter les informations portées à sa connaissance.

Des projets d'aménagement de plan d'eau par des propriétaires privés directement pourront être intégrés au CTMA sous réserve d'un gain écologique avéré, de validation par les services de la DDT et de l'AFB ainsi que de l'autofinancement du porteur de projet en compléments des subventions attendues.

En fonction des résultats des démarches précédentes et afin de pouvoir notamment prioriser les interventions, il pourra être réalisé par la suite des études déterminant précisément l'impact écologique (physico-chimique et biologique) des plans d'eau sur l'écosystème. Cette étude pourra avoir lieu dans un premier temps sur un sous-bassin versant « test ». Son portage restera à déterminer. Si cette étude pilote est concluante, sa mise en place sur d'autres secteurs pourra être envisagée.

4.5 Créer des zones tampon

En réponse aux pressions SDAGE « macropolluants », « pesticides », « micropolluants », « nitrates », « hydrologie »

La création de zones tampons telles que des mares et des haies, est proposée par la Ligue de Protection des Oiseaux de Poitou-Charentes (LPO) et Prom'Haies. Les objectifs sont multiples : intercepter les ruissellements, ralentir les crues, favoriser la biodiversité, créer des corridors écologiques. Ils permettront de diminuer les pressions pollution diffuse, macropolluants et pesticides. Ces aménagements pourront être réalisés à proximité ou non des cours d'eau. Un lien fort est fait avec les AAC (Aires d'Alimentation de Captage) et les captages prioritaires et sensibles du SDAGE afin de favoriser la protection de la ressource. La LPO prend connaissance des études diagnostiques réalisées par Grand Poitiers CU sur l'AAC de la Varenne afin de localiser les aménagements aux endroits les plus

sensibles. En plus des zones à enjeux AEP, les masses d'eau sensibles (érosion et ruissellement) sont : **le Palais, la Vonne, le ruisseau d'Iteuil, le Clain médian.**

Dans le cadre du CTGQ, des exploitations irrigantes seront diagnostiquées et accompagnées par la CA86 et/ou d'autres opérateurs agricoles du territoire. Les thématiques de gestion de l'eau (quantité et qualité) sont centrales dans cette démarche. A ce titre, une concertation sur les aménagements inter et intraparcellaires se fera également, d'autant plus sur les zones sensibles et à enjeux (érosion, ruissellement, pollution diffuses, ...).

De par leurs actions, plusieurs acteurs s'engagent à la préservation des éléments paysagers existant afin de limiter les ruissellements et les transferts par effet de zone tampon. Le CREN et Prom'Haies à travers des études d'expertise paysagère et du maillage bocager valorisent les éléments existants. Le SMVCS par l'entretien et la préservation des ripisylves favorise leur fonctionnement et leur rôle tampons. A travers les formations et les animations réalisées par la Chambre d'agriculture, le CREN, la LPO et Vienne nature, les participants sont sensibilisés aux bénéfices induits par les éléments paysagers et leur préservation sur le territoire.

4.6 Restaurer et entretenir la végétation

En réponse à la pression SDAGE « morphologie », et à la pression sur la biodiversité

Le SMVCS effectue la restauration ainsi que l'entretien de la ripisylve et de la végétation avec une équipe de 2 à 4 agents. Les interventions sont raisonnées et conformes au Guide d'entretien des cours d'eau réalisé par la DDT de la Vienne en 2018. Elles répondent aux dispositions 7B-1/2 du PAGD du SAGE Clain.

Les interventions sont réalisées dans le cadre de travaux de restauration de la ripisylve, de programmes d'entretien et de DIG. Les actions sur la végétation peuvent avoir lieu en parallèle de travaux de restauration sur le lit mineur, les annexes hydrauliques ou indépendamment.

Sur les secteurs privés ou sans convention de pêche, le SMVCS informe les propriétaires riverains par des courriers en cas de manquement aux obligations d'entretien.

La restauration et l'entretien de la végétation peuvent comprendre les opérations suivantes :

- Une **gestion différenciée des embâcles** est réalisée ou préconisée en fonction des cours d'eau et des secteurs: conservation en l'état ou ancrage dans la berge (pour créer et diversifier des habitats), enlèvement (embâcles empêchant le bon écoulement de l'eau sur des secteurs à risque inondation). La DDT peut être sollicitée pour l'envoi aux riverains d'un Rapport de Manquement Administratif, voire de mise en demeure, en cas de manquement important aux obligations d'entretien.
- L'abattage d'arbres dangereux ou dans le cadre d'une **sélection**, est priorisé sur les parcelles publiques ou recevant du public (promenade, itinéraire canoës, ...).
- L'**élagage**, le **recépage** et le débroussaillage sont effectués de manière ponctuelle en fonction des besoins et enjeux: accès, enjeu biologique, entretien des sites restaurés, usages. Tous les cours d'eau sont potentiellement concernés.
- L'**entretien par convention** avec le SMVCS est également possible pour des organismes gestionnaires de zones humides ou d'espaces naturels à forte valeur environnementale (exemple : zones humides du CREN, ENS du département de la Vienne) et traduit la cohérence du travail entre différents acteurs du territoire.
- Des **plantations et/ou des poses de clôtures** sont réalisées par le SMVCS sur les berges dépourvues de ripisylve ou dégradées, en priorité sur les AAC prioritaires et sensibles du

SDAGE (Aires d’Alimentation de Captage). Un effort est réalisé sur l’AAC Destilles-Croix de Boisse, où les berges de la Clouère sont érodées, dû à une divagation du bétail dans le cours d’eau et l’absence de clôtures.

- Les signataires du CTMA diffusent à la demande ou par opportunité le Guide d’entretien des cours d’eau réalisé par la DDT.

Les agents effectuent **au moins un passage par an** sur l’axe Clain de Sommières du Clain à Iteuil, sur la Clouère et sur la Vonne, pour réaliser d’une part l’entretien, mais également une surveillance du milieu et un enlèvement des déchets.

4.7 Lutter contre les espèces envahissantes

En réponse à la pression SDAGE « morphologie » et à la pression sur la biodiversité

Concernant les espèces invasives animales telles que le **ragondin**, les délégués du SMVCS sont unanimes sur la nécessité d’agir. L’échelle d’intervention du syndicat semble être cohérente. Cependant, les moyens humains et matériels du SMVCS ne permettent pas de réaliser le piégeage en régie. Après discussion avec les différentes instances de la chasse et du piégeage (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédération départementale de Chasse, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Association des Piégeurs Agréés), la régulation sera réalisée par la FDGDON sous la maîtrise d’ouvrage du SMVCS. Les campagnes de piégeage seront réalisées par grands sous-bassins versants (Clouère, Clain, Vonne) à raison d’une fois par an à l’automne. D’autre part, le SMVCS propose le prêt de cages aux propriétaires depuis plusieurs années.

Concernant les espèces végétales, la **jussie** fait l’objet d’une surveillance accrue et un arrachage manuel sur chaque site identifié est réalisé par la régie. Un foyer a été découvert sur la Vonne en 2018, en plus des foyers déjà existant sur le Clain médian, la Clouère et le Divan. Deux passages par an ne permettent pas de réduire ou supprimer les herbiers présents. **Quatre passages par an et tous les ans** devraient apporter de meilleurs résultats. Cette méthode sera testée dès l’année 2019. Une cartographie des sites sera réalisée chaque année afin de suivre l’évolution.

Concernant les autres espèces végétales et animales, le SMVCS veille et intervient ponctuellement au besoin (cas de la Renouée du Japon par exemple). L’ensemble des acteurs s’engage à faire remonter leurs observations au SMVCS pour une prise en compte.

Les données seront envoyées annuellement à l’Observatoire Régional des plantes Exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA).

4.8 Gérer les ouvrages hydrauliques

En réponse à la pression SDAGE « hydrologie », « obstacle à l’écoulement », « morphologie »

La manœuvre de certains ouvrages, en attendant que des travaux de rétablissement de la continuité écologique soient réalisés, permet de répondre à certaines pressions sur les cours d’eau, par exemple : colmatage des substrats, infranchissabilité par les espèces.

Le SMVCS, dans le cadre de l’exercice de la compétence hors GEMAPI (10°, 11° et 12° de l’article L211-7 du Code de l’Environnement), manœuvre et entretien certains **ouvrages hydrauliques**. **Le SMVCS a**

réalisé et met à jour **une liste des ouvrages dont il a la manœuvre** sur les communes ayant transféré la compétence hors GEMAPI. Il peut également **établir des conventions pour des ouvrages identifiés**.

Le SMVCS intervient sur des réparations d'ouvrages lorsque le montant est inférieur ou égal à 500€ TTC.

4.9 Coordonner les actions

En réponse à un besoin de coordination des politiques de l'eau et des actions

L'ensemble des actions est coordonné par les techniciens qui animent le contrat territorial, en concertation avec les autres signataires. Un Comité de Pilotage (COPIL) annuel permet de faire le bilan de l'année écoulée et de revoir la programmation de l'année suivante. Le SMVCS assurera la gouvernance du prochain CTMA et réunira notamment les acteurs lorsque cela est nécessaire. Il a pour rôle de favoriser une vision inter-thématique permettant de lever les pressions significatives sur les milieux aquatiques.

La coordination des actions avec les différents partenaires permet notamment de réaliser des actions conjointes ou en cascade (exemple : inventaire des zones humides par Vienne Nature, acquisition de parcelles à forts enjeux par le CREN/communes, sites d'intervention simplifiées pour le SMVCS).

Dans un souci de cohérence, les autres thématiques liées à l'eau sont prises en compte et influent sur la préparation et le déroulement des programmes d'actions. En effet, la Chambre d'Agriculture, Eaux de Vienne et Grand Poitiers (notamment pour les programmes CTGQ, Re-Sources, l'AEP et l'assainissement) sont associés pendant la construction de la programmation, puis tenus informés des actions pendant la phase de mise en œuvre. Un partage important des études et des actions est mis en œuvre afin de coordonner le travail. Des liens forts sont à construire sur le bassin versant entre les actions du CTMA et des programmes Re-Sources qui peuvent être mutualisées (réponse aux pressions macropolluants, micropolluants, nitrates). Des échanges réguliers ont notamment été engagés lors de la préparation de la stratégie.

4.10 Améliorer la connaissance pour mieux intervenir

En réponse à un besoin de complément de connaissances sur les milieux et espèces

Le SMVCS aura réalisé, au terme des 6 ans du CTMA, des diagnostics REH (Réseau d'Evaluation des Habitats) sur les 11 masses d'eaux présentes sur son périmètre suite aux études diagnostic complémentaires « nouveaux territoires » et « affluents de la Clouère ». Elles permettront de cibler les nouveaux secteurs pertinents pour la restauration afin de répondre aux différentes pressions identifiées. De plus, ces études recenseront l'existence de plans d'eau sur le linéaire étudié.

Pour les projets techniquement ou socialement sensibles, le SMVCS réalise des études complémentaires avant projets (ex : continuité écologique ou remise en fond de vallée). Ce sera notamment le cas sur le territoire de la Vonne où peu d'actions de restauration ont été réalisées à ce jour. Le prochain programme d'actions aura pour but sur ce territoire de réaliser des « sites vitrines », relativement consensuels afin de montrer le savoir-faire et faciliter les projets futurs plus compliqués. Durant cette période, il sera engagé une sensibilisation et des discussions autour de projets plus conséquents qui permettront une émergence de futurs chantiers de restauration.

Pour mieux connaître l'impact des plans d'eau sur les milieux, un **travail partenarial** doit être réalisé entre les structures. Les services de l'Etat ont la compétence Police de l'Eau, ils sont les seuls acteurs en termes de réglementation. Les autres organismes peuvent intervenir en termes de connaissance de l'impact écologique sur les masses d'eau.

➤ **Des indicateurs permettent d'évaluer l'impact des actions dans le temps :**

Des indicateurs de réalisation sont mis en place et réactualisés annuellement afin de suivre précisément les programmes mis en place. Différents indicateurs de restauration (linéaire restauré, hauteur de chute gagnée, surface d'acquisition foncière,...) et d'animation (nombre d'intervention auprès des scolaires, de sortie naturaliste, de formation, ...) sont mis en place.

En parallèle des indicateurs de résultat sont réalisés. Le SMVCS met en place des indicateurs avant/après travaux (indices poissons, invertébrés, diatomées, physico-chimie) sur des sites choisis, selon l'ambition des projets et les enjeux.

Vienne Nature propose des indicateurs biologiques via des suivis d'espèces sensibles et patrimoniales, témoin du bon état des milieux notamment en lien avec les travaux de restauration du SMVCS (odonates, lépidoptères, loutres, mulettes, mammifères semi-aquatiques). Des techniques innovantes seront mises en place sur certains cours d'eau telles que l'inventaire de Mulettes par ADN environnementale.

La LPO propose des inventaires avifaunes sur les cours d'eau et milieux associés. Les oiseaux peuvent constituer des indicateurs du bon fonctionnement des zones humides. L'étude de la répartition des oiseaux et de leur abondance permet d'évaluer la qualité et capacité d'accueil des milieux. Ces inventaires sont un apport de connaissances des cours d'eau peu ou mal prospectés. Les résultats pourront apporter un complément de zones à enjeu pour les structures chargées de l'animation foncière ou de travaux de restauration.

La FDAAPPMA réalise l'inventaire des Ecrevisses à Pieds Blancs sur la Rune amont pour connaître sa limite d'aire de répartition sur le bassin.

Le CREN réalise des inventaires faunistiques et floristiques sur les sites gérés pour suivre leur évolution et adapter la gestion.

Les résultats seront partagés, valorisés et en plus d'améliorer la connaissance permettront d'orienter les futurs travaux. Des règles de diffusion seront à définir par convention.

➤ **Connaître le risque inondation**

La problématique PI (Prévention des Inondations) devra s'articuler avec les actions GEMA.

Les EPCI à fiscalité propre ont transféré la compétence Prévention des Inondations au SMVCS (sauf Grand Poitiers CU qui l'a délégué à l'EPTB Vienne). Le syndicat ainsi que les autres EPCI du bassin versant du Clain ont confié par convention à l'EPTB Vienne la réalisation d'une étude diagnostic. Celle-ci aura pour but d'identifier les zones à risque inondation, les ouvrages à enjeux et également la possibilité de zones d'expansion de crue. Cette étude sera un important complément d'information aux diagnostics GEMA et des actions mutualisées aux deux compétences pourront être réalisées sur ces bases lors de prochains programmes d'actions (zones d'expansion de crue, zones humides,...). Les actions engagées dans le cadre de la PI devront être conformes à la stratégie de territoire GEMA.

➤ **L'étude H.M.U.C.**

L'étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » réalisée dans le cadre du SAGE Clain permettra également d'obtenir des données essentielles sur le fonctionnement actuel des milieux aquatiques qui pourront orienter les futurs projets de restauration.

4.11 Communiquer et sensibiliser

En réponse à un besoin d'information et de pédagogie

Dans le cadre du prochain programme d'actions le SMVCS réalisera un nouveau site internet afin notamment de valoriser au mieux les actions mises en place et la connaissance sur les milieux aquatiques. Un budget est également prévu pour la réalisation de panneaux d'information à proximité de travaux ou de sites. Chaque année, le SMVCS propose aux délégués et partenaires une visite de certains chantiers. Des articles dans la presse locale permettent de communiquer sur des actions réalisées. Le site internet sera régulièrement mis à jour.

Vienne Nature, le CREN et la LPO prévoient des animations scolaires et grand public plusieurs fois par an, dans le cadre de sorties natures en liens avec les spécialités de chacun (zones humides, faune, flore, ...). Ces animations sont réparties dans le temps, dans l'espace, en concertation. En lien avec les préconisations du SAGE et les thématiques abordées, ces animations seront également un moment privilégié pour communiquer et sensibiliser sur les risques pour la biodiversité et les écosystèmes de l'utilisation par les particuliers de produits phytosanitaires.

La CA86 s'engage à sensibiliser les exploitants sur les pratiques à adopter, particulièrement en zones sensibles à l'érosion et au ruissellement ainsi qu'en bordure de cours d'eau. Des journées techniques sur des thématiques variées (couverture et fonctionnement des sols, agroforesterie, alternatives aux produits phytosanitaires, etc.) pourront être portées par la CA86.

Des formations pour les techniciens, les agents et les élus pourront être suivis en fonction des besoins, notamment sur les enjeux de la médiation et de l'animation de programmes territoriaux. Le SMVCS apporte une attention particulière à son rôle d'intermédiaire et de facilitateur sur le territoire. Il s'attachera à faire le lien entre les grands cadres et objectifs de la politiques de l'eau, l'intérêt général et le ressenti des populations sur le territoire.

Synthèse des actions :

La mise en place d'une politique de l'eau cohérente s'appuie sur une programmation partagée mais la lisibilité des résultats doit également être facilitée. Dans le cadre du prochain CTMA, un bilan annuel des actions réalisées sera tenu par chacun des partenaires et sera regroupé par le SMVCS dans un document unique. Ces éléments seront notamment synthétisés sur une cartographie générale, chaque organisme produisant des couches SIG répertoriant les actions réalisées. Une harmonisation dans la présentation des documents sera réalisée afin d'en faciliter l'exploitation. Ces données, permettront un bilan aisé et chiffré des actions sur le territoire (exemple : linéaire de cours d'eau restauré, superficie d'acquisition foncière, zones humides inventoriées, ...).

Le bilan annuel des actions dans le cadre du CTMA sera présenté en COPIL. Les documents de synthèse y seront validés et seront ensuite diffusés notamment aux instances du SAGE et du SDE pour actualisation de leurs documents.

A l'issu du prochain CTMA, un bilan social sera réalisé auprès de la population du territoire à l'aide d'un questionnaire largement diffusé (sites internet des différents partenaires, par l'intermédiaire des élus et des communes).

Les différents intervenants par actions :

Le tableau ci-après synthétise les domaines d'intervention des différents partenaires dans les actions de la stratégie :

Organismes :	SMVCS	CREN PT	Vienne Nature	FDAAPPMA 86	LPO PT	CA 86	DDT 86
Actions :							
Restaurer les cours d'eau et annexes	X	X		X		X	
Rétablir la continuité écologique	X						X
Protéger et restaurer les zones humides	X	X	X	X	X	X	
Réduire l'impact des plans d'eau	X	X				X	X
Créer des zones tampon		X			X	X	
Restaurer et entretenir la végétation	X	X					
Lutter contre les espèces envahissantes	X						
Gérer les ouvrages hydrauliques	X						
Coordonner les actions	X						
Améliorer la connaissance	X	X	X	X	X	X	X
Communiquer et sensibiliser	X	X	X	X	X	X	X

Intervention des acteurs opérationnels du CTMA en fonction des grands types d'actions

V. La programmation : la déclinaison de la stratégie

La stratégie opérationnelle est une ligne de conduite qui permet d'agir de manière concertée et cadrée. Les actions qui en découlent concourent au bon état des milieux aquatiques. Elle ne doit pas empêcher des opportunités qui peuvent apparaître au fil du programme d'actions, en cohérence avec la stratégie choisie.

Les discussions engagées lors de la définition de la stratégie permettent de construire un programme d'actions coopératif avec les signataires opérationnels du prochain CTMA. Les choix tiendront compte des priorités, des enjeux, et des autres partenaires sur le territoire.

La programmation est établie sur 6 ans, sous condition de subventions et de la législation en vigueur.

Les élus du SMVCS souhaitent que les projets soient construits en concertation avec les propriétaires riverains et usagers.

VI. Cohérence avec la stratégie du syndicat Clain aval

La stratégie territoriale opérationnelle du bassin du Clain aval identifie 6 enjeux principaux : l'alimentation en eau potable, la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage, la gestion qualitative de la ressource, la fonctionnalité et le caractère patrimonial des milieux aquatiques, la gestion des crues et les risques associés ainsi que la gouvernance de la gestion intégrée de l'eau. Les

thématiques des enjeux pour les deux territoires sont proches. La prévention des inondations est identifiée comme un enjeu principal pour le Clain Aval, cette thématique est évoquée dans la stratégie du Clain sud mais n'y constitue pas un enjeu principal. Cela s'explique notamment par le débit du Clain et l'urbanisation qui sont plus importants sur le territoire aval. L'enjeu ruissellement et érosion en lien notamment avec l'occupation du sol est mis en avant sur le bassin du Clain sud.

Les orientations générales du programme d'action du Clain aval se basent sur les pressions à lever identifiées dans le SDAGE ainsi que sur les objectifs du SAGE Clain et du SDE. Cette méthodologie a également été utilisée pour déterminer les actions du Clain sud. Les dispositions stratégiques relatives au bassin versant Clain aval sont en accord avec les actions opérationnelles envisagées sur le bassin versant du Clain sud. Une coordination particulière est à mettre en place sur la masse d'eau commune aux deux syndicats (Clain médian).

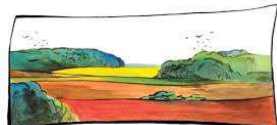
Au vu de ces éléments et des échanges entre les deux syndicats, nous pouvons indiquer que la stratégie opérationnelle du bassin versant du Clain sud est cohérente avec celle du Clain aval.

VII. Conclusion

Mettre en place une gestion intégrée de l'eau est nécessaire pour obtenir une politique cohérente associant les institutions publiques, privées, associatives et menant à la préservation des milieux naturels et à leurs usages. La diversité des acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques impliquée dans cette stratégie de territoire permet d'intervenir à des échelles variées et en relation avec les compétences de chacun. Elle mène à un bon état écologique et à une gestion durable des milieux aquatiques. Cette stratégie tente de répondre aux problématiques identifiées sur le territoire à travers des moyens politiques, techniques et humains : mobilisation des collectivités et des habitants dans les projets, synthèse des actions, échanges entre les porteurs de programmes d'actions.

Le prochain programme d'action découlant de cette stratégie permettra de lever certaines pressions sur le milieu et d'améliorer sensiblement l'état des masses d'eau. L'objectif de la DCE est un bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau en 2027 au plus tard. Les élus souhaitent avancer dans cette démarche, en envisageant que des contrats suivant permettront de poursuivre ces efforts collectifs. Les actions tendent également vers une cohabitation sereine des habitants avec les milieux aquatiques les entourant. Au regard des divers échanges et notamment d'un questionnaire proposé dans le cadre de l'élaboration du Scot du Poitou, cela semble également une priorité des habitants qui placent pour la thématique environnement la protection de la ressource en eau comme première priorité suivi par la protection des milieux naturels sensibles.

Document réalisé avec la collaboration de

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Établissement public du ministère chargé du développement durable	 agence de l'eau Loire-Bretagne	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction Départementale des Territoires	 la vienne LE DÉPARTEMENT	 RÉGION Nouvelle- Aquitaine
 S A G E Clain	 CREN Poitou-Charentes	 Vienne nature	 86 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE	
 LPO	 eaux de Vienne siveer	 AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE VIENNE	 EPTB Vienne Établissement Public Territorial de Bassin	

Liste des sigles et acronymes

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

AFB : Agence Française de la Biodiversité

ARS : Agence Régionale de Santé

CA86 : Chambre d'Agriculture de la Vienne

CLE : Commission Locale de l'Eau

CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels

COPIL : Comité de Pilotage

DCE : Directive Cadre Européenne sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoire

EPCI : Etablissement Publique de Coopération Intercommunale

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDE : Schéma Départemental de l'Eau

SMVCS : Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Principaux documents de référence

Anticiper les changements climatiques en nouvelle-Aquitaine, pour agir dans les territoires – Juin 2018

Plan d’adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne – Avril 2018

Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles - 2017

Projet d’Aménagement et de Gestion Durable – Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Clain – Décembre 2018

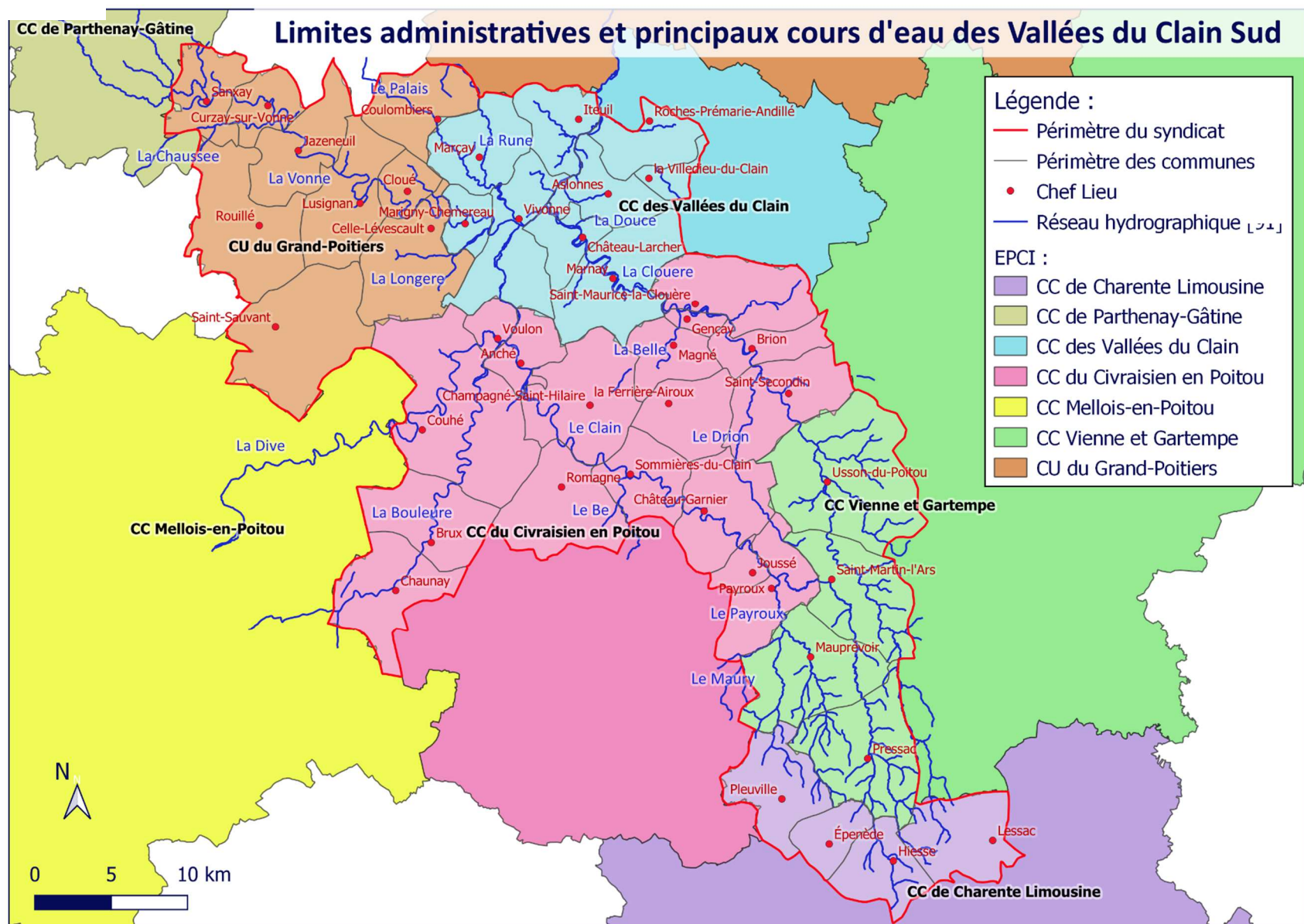
Schéma Départemental de l’Eau de la Vienne – Août 2018

Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 – Novembre 2015

Stratégie Régionale de l’Eau en Nouvelle-Aquitaine – Juin 2018

Annexe 1

Carte du territoire des Vallées du Clain Sud, EPCI concernés et principaux cours d'eau



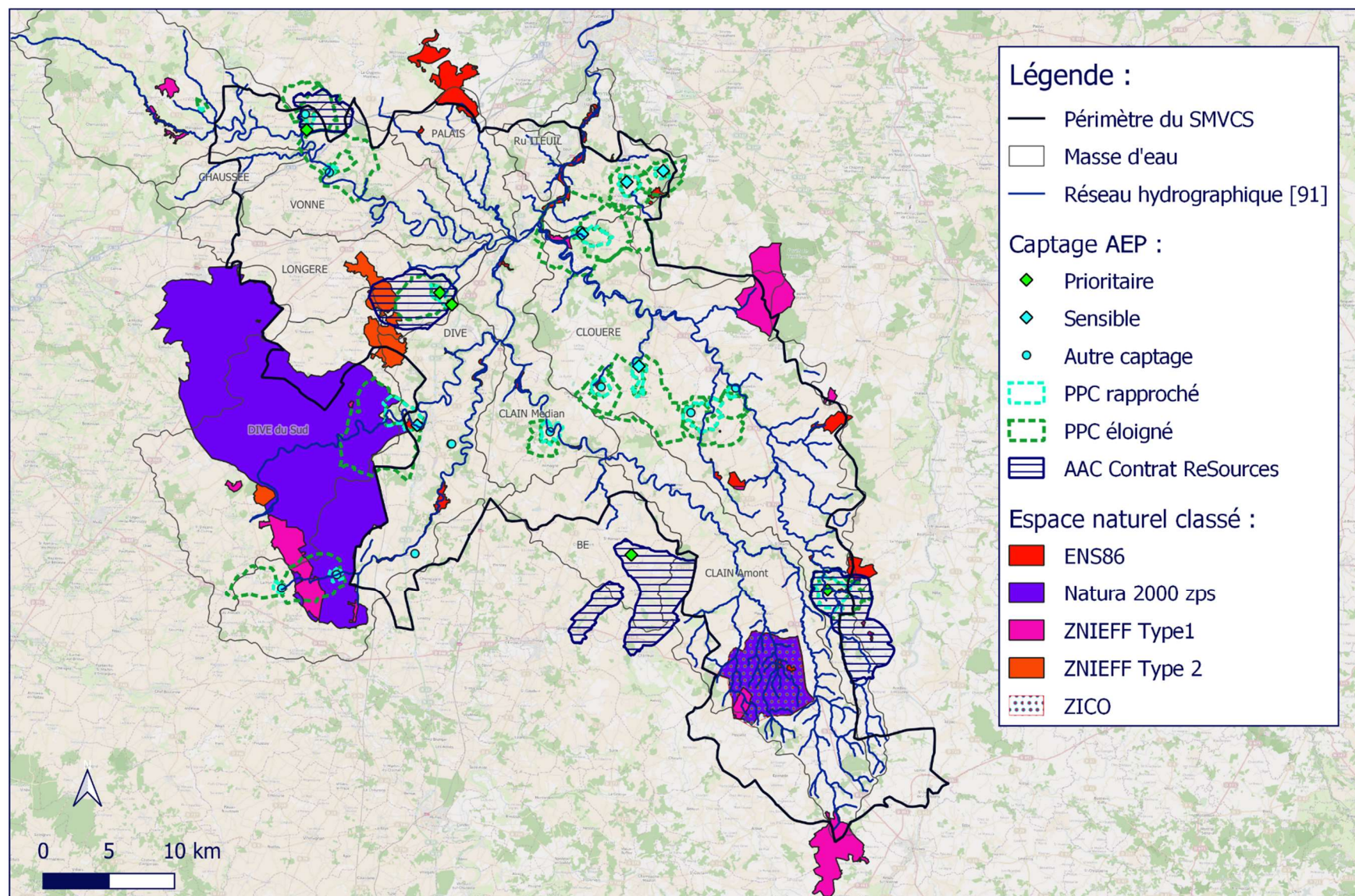
Réalisation : SMVCS - Mai 2019. Données : AdminExpress 2019, BDcarthage

Annexe 2

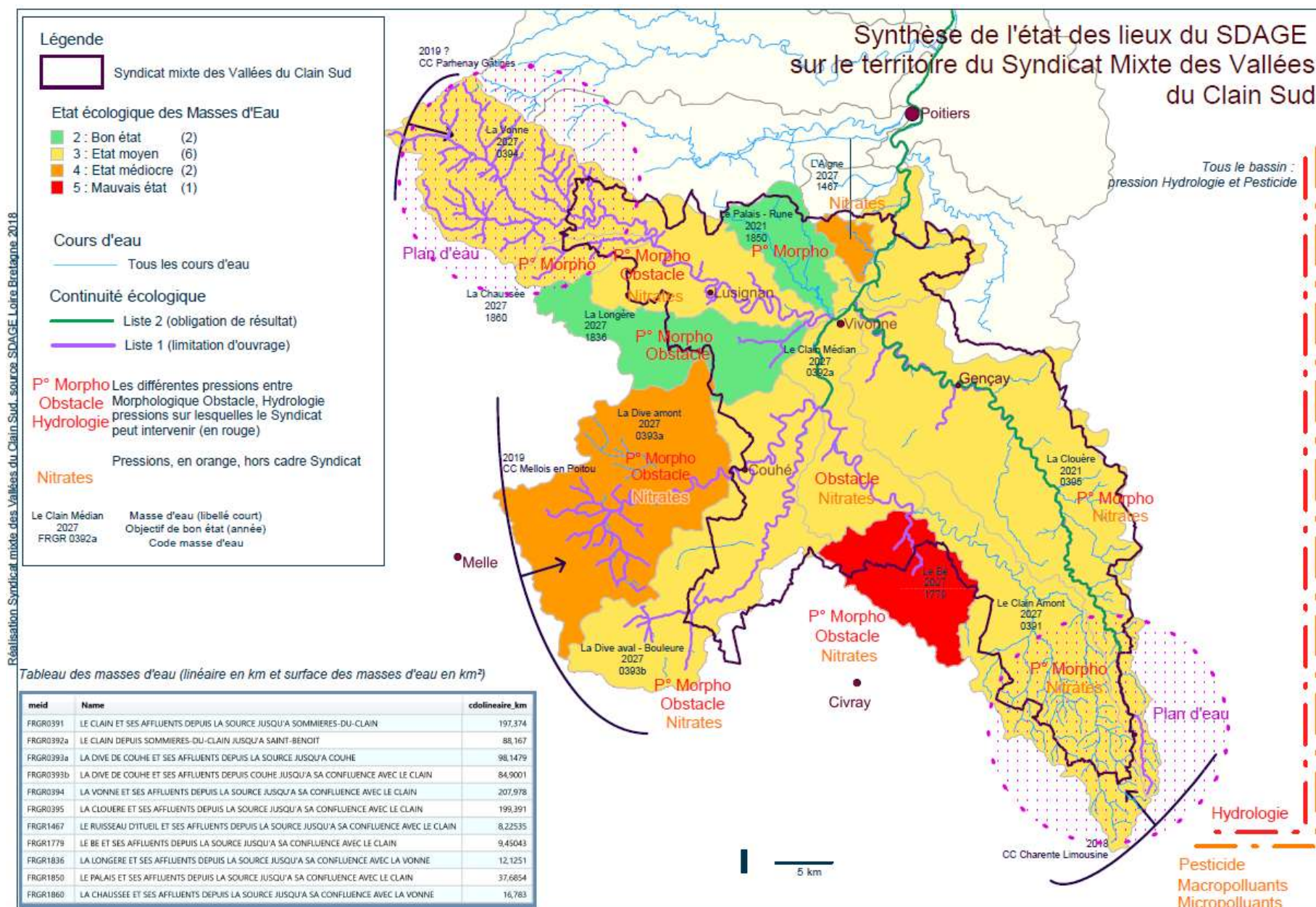
Tableau des codes et noms des 11 masses d'eau du territoire des Vallées du Clain Sud

N° masse d'eau	Cours d'eau
FRGR 0391	Clain amont (source à Sommières du Clain)
FRGR1779	Bé et affluents (source à confluence Clain)
FRGR 0392a	Clain médian (de Sommières du Clain à St Benoit)
FRGR0393a	Dive du Sud (source à Couhé)
FRGR 0393b	Dive de Couhé et affluents (de Couhé à confluence Clain)
FRGR0394	Vonne et affluents (source à confluence Clain)
FRGR1860	Chaussée et affluents (source à confluence Vonne)
FRGR1836	Longère et affluents (source à confluence Vonne)
FRGR1850	Palais et affluents (source à confluence Clain)
FRGR0395	Clouère et affluents (source à confluence Clain)
FRGR1467	Ruisseau d'Iteuil (Aigne)

Espaces naturels classés et captages d'eau potable sur les masses d'eau des Vallées du Clain Sud



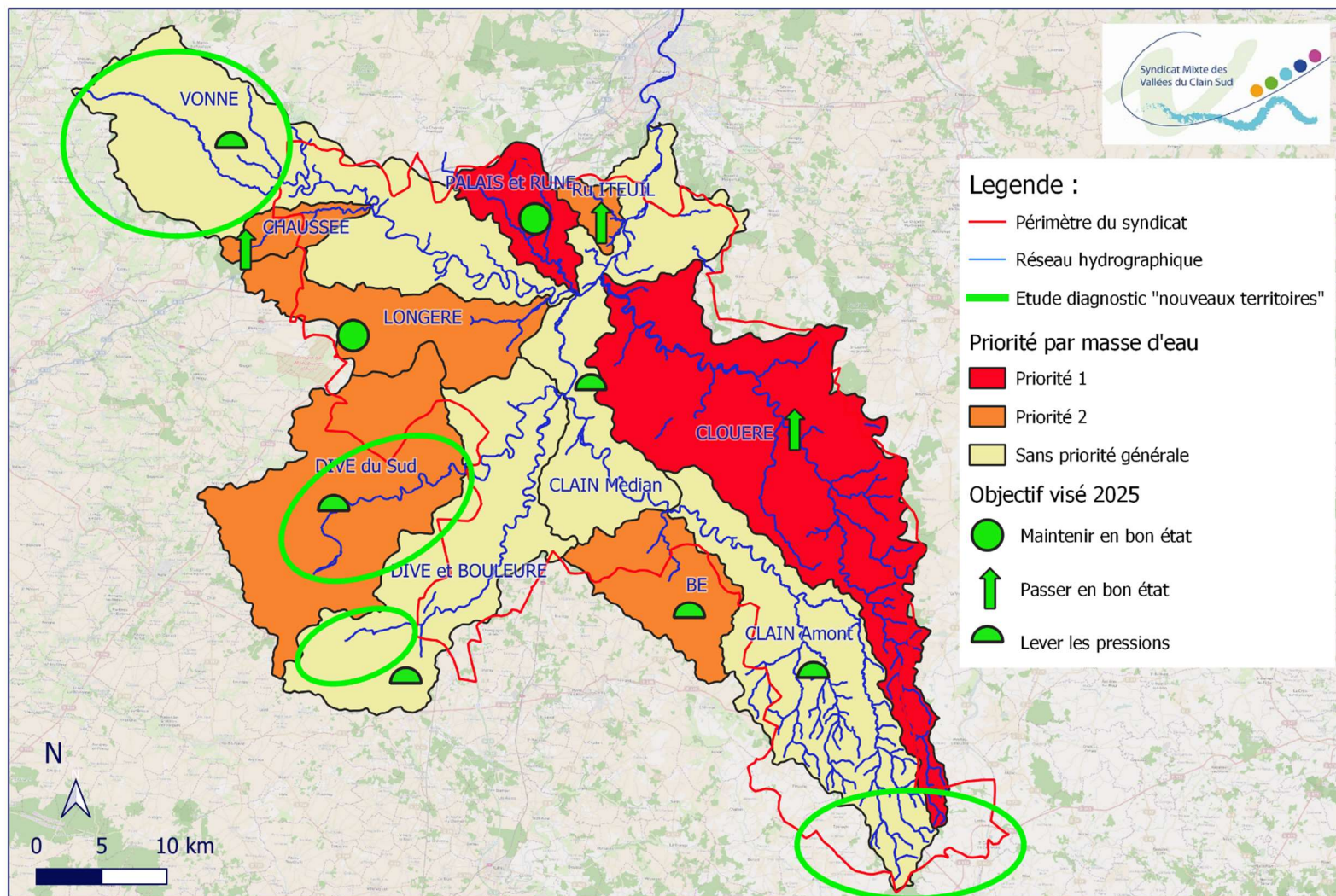
Carte des masses d'eau du territoire, classes de qualité écologique associées et pressions



Annexe 5

Priorités d'action et objectifs des masses d'eau des Vallées du Clain Sud

Priorités d'action et objectifs des masses d'eau des Vallées du Clain Sud



Réalisation : SMVCS - Mai 2019. Données : BdCarthage, AELB, OpenStreetMap.

Annexe 6

Lien entre les enjeux du territoire, les pressions identifiées dans le SDAGE, les enjeux transversaux et les actions stratégiques mises en place pour y répondre

Enjeux du territoire									Pressions SDAGE et enjeux transversaux	Actions stratégiques : réponses aux enjeux et pressions										
Morphologie des cours d'eau	Continuité écologique	Zones humides	Quantité	Ruissellement et érosion	Pollutions diffuses	Alimentation en eau potable	Changement climatique	Gouvernance		Restaurer les cours d'eau et annexes	Rétablir la continuité écologique	Protéger et restaurer les zones humides	Réduire l'impact des plans d'eau	Créer des zones tampons	Restaurer et entretenir la végétation	Lutter contre les espèces envahissantes	Gérer les ouvrages	Coordonner les actions	Améliorer la connaissance pour mieux intervenir	Communiquer et sensibiliser
X		X							SDAGE Morphologie	X	X		X		X	X	X			
	X								SDAGE Obstacles		X		X				X			
		X	X			X	X		SDAGE Hydrologie			X	X	X			X			
		X		X	X	X			SDAGE Macropolluant			X		X	X					
		X		X	X	X			SDAGE Pesticides			X		X	X					
		X		X	X	X			SDAGE Micropolluants			X		X	X					
		X		X	X	X			SDAGE Nitrates			X		X	X					
X	X	X	X	X	X		X		Pression sur la biodiversité	X	X	X	X			X				
								X	Coordination									X		
								X	Connaissance										X	
								X	Animation											X

Annexe 7

Lien entre les actions stratégiques et les objectifs du SAGE et du SDE

Action stratégique	Descriptif action	Structures	Disposition SAGE	Descriptif disposition SAGE	SDE	Note/Cohérence territoire
Restauration morphologique et continuité des cours d'eau	Restauration des cours d'eau et annexes	SMVCS/FDAPPM/CREN	7B-1	Diversité des écoulements, des habitats, morphologie des berges, restaurer les annexes hydrauliques, préserver l'espace de mobilité des cours d'eau. En partenariat avec les riverains, les partenaires, l'Etat, les usagers.	MA 4.1.2.	
	Réduire l'impact des plans d'eau : porteur de projets et accompagnement des propriétaires (administratif et technique) dans les projets de contournement/effacement.	SMVCS/DDT	7B-1	Prise en compte de la présence des plans d'eau dans la stratégie	MA 2.2.1.	DDT poursuit connaissance. SMVCS également, accompagne, informe. Implication EPTB Vienne.
	Rétablir la continuité écologique.	SMVCS/FDAPPM A/CREN/DDT	7C-1 et 7C-2	Souhait de la CLE sur le Clain médian : diminution du taux d'étalement. Cours d'eau prioritaires : Clouère (liste 2), Clain médian (liste 2) et tronçons Vonne (taux étalement >40%).	MA 4.1.1.	Forte dynamique sur la Clouère à poursuivre. Clain médian, Dive et Vonne : médiation nécessaire
	Suivre les actions de restauration de la continuité écologique	SMVCS/Structure porteuse SAGE	7C-3	Le SMVCS communique sur les chantiers de rétablissement de la continuité écologique (presse, visites terrains) sur la Clouère notamment. La structure porteuse du SAGE met à jour les indicateurs (taux d'étalement/fractionnement).		
	Protéger les têtes de BV : accompagnement des projets et études de connaissance	SMVCS/CREN/Structure porteuse SAGE	8B-2 et 9A-1	Le SMVCS accompagne (administratif, technique) les projets d'effacement ou contournement de plans d'eau selon la disposition 9B-1. L'étude diagnostic 2019 portée par le smvcs (amont Vonne, Clouère, Clain) permettra d'améliorer la connaissance du chevelu et prévoir un programme d'actions sur les ruisseaux. Les zones à inventorier pour les plans d'eau sont les têtes de BV citées.		Lié avec diminuer l'impact plans d'eau (sur têtes BV dans premier temps)
Zones humides	Inventaire des zones humides	Communes ou EPCI/Vienne Nature	8A-1	Les collectivités concernées par les priorités "fortes" ou "très fortes" doivent engager un inventaire terrain dans un délai de 3 ans à partir de l'arrêt d'approbation SAGE (5 ans pour les autres). <i>Page 127 du PAGD SAGE Clain.</i> Vienne Nature propose de caractériser les ZH dans le cadre du CTMA.		Procéder à l'information des communes
	Gestion des zones humides stratégiques	structure porteuse SAGE/Vienne Nature/CREN	8A-2	Suite aux inventaires sur les ZH "fortes" et "très fortes", la CLE identifie les ZH stratégiques (selon services écologiques et richesse patrimoniale) pour aider les collectivités et associations à les gérer (conventions, classement, acquisition...), dans un délai de 5 ans.	MA 4.2.1	
Restauration et entretien de la végétation	Ripisylve : restauration et entretien (élagage, recépage, abattage ciblé, gestion des embâcles)	SMVCS	6B-1, 7B-1, 7B-2,	En tant qu'opérateur de la compétence GEMAPI : actions d'entretien et de restauration des zones d'expansion de crue. Maintenir ripisylve fonctionnelle et limiter les ruissellements.	MA 4.1.2.	
	Plantations sur les berges nues ou dégradées et/ou poses de clotures	SMVCS/GP/EDV	1A-1, 2C-3 et 7B-2	Protection des AAC (Varenne, Destilles-Boisse) : limiter risques de transfert en nitrates et pesticides. Maintien des berges, ripisylve fonctionnelle.	AEP 1.1.1. et MA1.1.2.	
	Création de zones tampons (haies, mares, talus, bosquets)	EDV/GP/LPO	2A-1, 2C-3	Réduction des voies de transfert sur les captages prioritaires et sensibles. Création et préservation d'éléments de paysages sur les zones citées au 2C-2 pour limiter les ruissellements et les transferts (Palais, ruisseau d'Iteuil, Clain médian + AAC prioritaires et sensibles + Vonne)	AEP 1.1.1. et MA1.1.2.	Prioriser actions pour protéger captages prioritaires et sensibles. Voir étude ruissellements GP + masses d'eau sensibles érosion
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Piéger les ragondins, arracher la jussie, surveiller/gérer les autres espèces	SMVCS/EPTB/ORE NVA	7D-1	Les données "jussie" sont transmises à l'ORENVA. La gestion de la jussie est réalisée annuellement sur tout le linéaire. Coordination ragondins à mettre en place.		La gestion de la jussie sur la Clouère, le Clain et la Vonne est réalisée par le SMVCS (surveillance et arrachage). Le SMVCS prête des cages aux piégeurs volontaires pour les ragondins. Nécessité d'adopter une méthode globale sur le BV Clain.
Gestion des ouvrages hydrauliques	Manœuvre (clapets et vannes sur les communes hors GEMAPI) et entretien des ouvrages (<500€ TTC)	SMVCS				Manœuvre des ouvrages sur les communes adhérentes (hors GEMAPI).

Action stratégique	Descriptif action	Structures	Disposition SAGE	Descriptif disposition SAGE	SDE	Note/Cohérence territoire
Mise en œuvre des programmes d'actions	Agir à l'échelle de BV	SMVCS/SDE	7A-1	Le SDE apporte une analyse transversale et une possibilité de suivi (indicateurs). Le SMVCS élabore et met en œuvre une stratégie opérationnelle "milieux aquatiques" à travers un CTMA avec une logique de BV. Tout au long du contrat.		
	Mise en œuvre des travaux	SMVCS/CREN/FDA APPMA/LPO/Vienne Nature	7A-2	Coordination, animation et mise en œuvre des actions.		
	Coordonner les actions avec le SAGE	SMVCS/Structure porteuse SAGE	10B-1	Le SMVCS fait partie de la commission inter-programmes et soumet à la CLE la stratégie opérationnelle puis le projet de contrat territorial.		
Etudes/connaissance	Etudes pour rétablir la continuité écologique	SMVCS/DDT	7C-2	Etudes complémentaires (diagnostic) sur l'amont des bassins : amont Clouère, amont Clain, amont Vonne, amont Dive du Sud.	MA 4.3.1	Etude lancée en 2019 en parallèle de la nouvelle programmation pour CTMA 2020. Réappropriation de l'étude CE3E ouvrages Clain
	Mieux connaître l'impact des plans d'eau sur cours	SMVCS/DDT/EPTB			MA 2.2.1.	Inventaire plans d'eau impactants
	Cibler les secteurs pertinents (hydrologie) pour la restauration	Structure porteuse SAGE/DDT/FDAAPPMA/ChAgri	5A-1	Etude HMUC : Opportunité d'ajuster les volumes prélevables notamment Dive du Sud. Relations nappe/rivière. Adaptation des seuils (alerte, coupure, crise) , étude sur les Débits Minimum Biologiques (FD). Données quantité (CTGQ)	MA 4.3.1	Amélioration des conditions hydrologiques =amélioration de l'état des masses d'eau
	Cibler les secteurs pertinents pour la restauration morphologique TRF (colmatage)	Structure porteuse SAGE	2C-2	Dans un délai de 2 ans à partir de..., cartographie des zones d'érosion et éléments paysagers réalisée sur zones vulnérables (Palais, Ruisseau d'Iteuil, Clain médian) + forts ruissellements et crues rapides (Vonne)	MA 4.3.1	Corréler avec étude GP (AAC Varenne) sur les ruissellements
	Indicateurs	SMVCS/Département 86/AELB/LGV/EDV/GP		Biologiques, quantité, qualité...		
	Connaître le risque inondation	Etat/EPTB		PPRI Vallée du Clain, Etude PI (EPTB)		
Communication / Sensibilisation	Sensibiliser les élus, les riverains et diverses professions (expl : notaires pour étangs)	SMVCS, structure porteuse SAGE, DDT, CREN, VienneNature, LPO, FDAAPPMA	7A-3 et 2B-5	Le SMVCS communique (actions, réglementation, actualités) pendant les comités syndicaux, les réunions locales, à travers les bulletins municipaux, la presse locale, des visites de terrain pour les délégués, et le site internet. La DDT a validé (janv 2019) le guide d'entretien des cours d'eau. Structure porteuse SAGE : diffusion de docs sur la réglementation plan d'eau et ouvrages aux notaires. La disposition 2B-5 vise la mise en place d'une communication et sensibilisation du grand public sur les risques et la réglementation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du périmètre du SAGE notamment par la structure porteuse du SAGE.		Association : sorties naturalistes sur le terrain en lien avec les milieux aquatiques et leurs espèces. Sensibilisation impacts produits phytosanitaires. Site internet
Gouvernance		SMVCS		Lien entre acteurs et programmes, participation aux autres instances		
Animation		SMVCS		Coordination, animation de la stratégie		Echanges de données, informations avec autres structures, en amont et tout au long du contrat